

<p>Orientations pour la revue à mi-parcours des documents de stratégie pays ACP du 10^e FED</p>
--

Table des matières	i
Liste des acronymes	iii
I. PRESENTATION DE LA REVUE A MI-PARCOURS DU 10 ^E FED	
I.1 Introduction.....	1
I.2 Objectifs généraux de la RMP	2
I.3 Enseignements tirés des revues précédentes.....	3
I.4 Principaux documents	4
I.5 Principales caractéristiques du RAC 2009 et de la RMP.....	4
I.5.1 Évaluation dans la RMP des progrès accomplis.....	5
I.5.2 Considérations particulières	6
I.5.3 Efficacité de l'aide dans le processus de RMP.....	7
I.6 Le processus de revue au niveau pays	9
I.7 Le calendrier de la RMP	10
II. LE RAPPORT ANNUEL CONJOINT	
II.1 Le résumé exécutif et les conclusions du RAC	11
II.1.1 Le résumé exécutif.....	11
II.1.2 Conclusions et recommandations concernant la pertinence de la stratégie de réponse.....	12
II.2 Analyse du pays	12
II.2.1 Point sur la situation politique et la gouvernance politique.....	12
II.2.2 Point sur la situation économique et la gouvernance économique.....	13
II.2.3 Point sur la situation en matière de pauvreté et sur la situation sociale	16
II.2.4 Point sur la situation environnementale et le changement climatique.....	17
II.2.5 Mise à jour sur d'autres questions transversales	18
II.2.6 Stratégie commune UE-Afrique	18
II.3 Vue d'ensemble de la coopération passée et en cours	19
II.3.1 État des lieux des performances financières des ressources FED	19
II.3.2 État des lieux de l'aide budgétaire générale/sectorielle.....	19
II.3.3 Projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux.....	20
II.3.4 Autres actions	22
II.3.5 Cohérence des politiques au service du développement (CPD).....	23
II.3.6 Le dialogue au niveau pays	23
II.3.7 Efficacité de l'aide et programmation conjointe	23
III. L'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DE L'ENVELOPPE DANS LE CADRE DE LA RMP	
III.1 Méthodologie générale.....	25
III.2 La grille d'évaluation consolidée de la RMP.....	28
IV. L'EVALUATION DE L'ENVELOPPE B DANS LE CADRE DE LA RMP	
IV.1 Évaluation des risques.....	30
IV.2 Conclusions et recommandations.....	31
V. LES CONCLUSIONS DE LA RMP	

ANNEXES

VUE D'ENSEMBLE

A-I.	ORIENTATIONS POUR LES ANNEXES AU RAC	1
A-I.1	Type pour "Pays en bref" – tableaux A et B	2
A-I.2	Liste de contrôle sur la participation des ANE/ AL dans le processus de RMP	4
A-I.3	Modèles pour les matrices des bailleurs (appui financier + rôle des bailleurs)	
A-II	FICHES D'EVALUATION POUR LA RMP (TYPES)	
A-II.1	Fiche d'évaluation (type) de la RMP sur la situation en matière de gouvernance.....	8
A-II.2	Fiche d'évaluation (type) de la RMP sur la situation économique	12
A-II.3	Fiche d'évaluation (type) de la RMP sur la situation sociale et en matière de pauvreté .	15
A-II.4	Fiche d'évaluation (type) de la RMP sur la mise en œuvre de la coopération communautaire	19

LISTE DES ACRONYMES

(D)SRP	(Document de) stratégie pour la réduction de la pauvreté
AAA	Agenda d'Action d'Accra
AB	Aide budgétaire
ABG	Aide budgétaire générale
ABS	Aide budgétaire sectorielle
AC	Accord de Cotonou
ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AL	Autorité locale
ANE	Acteurs non étatiques
APCAL	Armes de petit calibre et armes légères
APD	Aide publique au développement
APE	Accord de partenariat économique
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CAB	Cabinet
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CdD	Chef de Délégation
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
COM	Commission européenne
CPD	cohérence des politiques au service du développement
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
CSA	Cadre spécial d'assistance pour les pays ACP exportateurs de bananes
CUA	Comité de l'Union africaine
DCI	Instrument de financement de la coopération au développement
DDR	Démobilisation, démilitarisation et réhabilitation
DEL	Délégation CE
DG DEV	Direction générale Développement
DSP	Document de stratégie pays
DSR	Document de stratégie régional
EAMR	Rapport sur la gestion de l'aide extérieure
ECHO	DG Aide humanitaire
EIU	Economist Intelligence Unit
ÉM	États membres de l'UE
FCT	Facilité de coopération technique
FED	Fonds européen de développement
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FLEX	Mécanisme de compensation pour les fluctuations à court terme des recettes d'exportation
FMI	Fonds monétaire international
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
HQ	Siège de la Commission

IDA	Association Internationale de Développement (Banque Mondiale)
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
IFT	Initiative Fast Track éducation pour tous
IPH	Indice de la pauvreté humaine
IQSG	Groupe de soutien de la qualité inter-service
IRAI	Index d'affectation des ressources aux pays éligibles aux crédits IDA
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
KKM	Indice de gouvernance Kaufmann, Kraay et Mastruzzi
LRRD	Lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
ON	Ordonnateur national
PAA	Programme d'action d'Accra
PAG	Plan d'action de gouvernance
PALOP/TO	Pays africains de langue officielle portugaise et Timor Oriental
PANA	Programme d'action national aux fins de l'adaptation (changement climatique)
PEFA	Initiative relative aux dépenses publiques et à la responsabilité financière
PEP	Profil environnemental pays
PER	Profil environnemental régional
PFR	Pays à faible revenu
PIN	Programme indicatif national
PIR	Programme indicatif régional
PMA	Pays les moins avancés
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
RAC	Rapport annuel conjoint
RAC	Reste à contracter
RAL	Reste à liquider
REP	Réunion de l'équipe pays
RMP	Revue à mi-parcours
ROA	Revue opérationnelle annuelle
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SCUA	Stratégie commune UE-Afrique
SMART	Spécifiés, mesurables, atteignables, réalistes (pertinents), situés dans le temps
SOR	Suivi orienté sur les résultats
UA	Union africaine
WEF	Forum économique mondial

I. PRÉSENTATION DE LA REVUE À MI-PARCOURS 2010

I.1 Introduction

L'Accord de Cotonou (AC) dispose¹ que «la coopération financière entre l'État ACP et la Communauté doit être suffisamment souple pour assurer l'adéquation permanente des actions aux objectifs du présent accord et pour tenir compte des modifications pouvant survenir dans la situation économique, les priorités et les objectifs de l'État ACP concerné». Dans ce contexte, l'AC prévoit une revue à mi-parcours (RMP) du document de stratégie pays (DSP) et du programme indicatif national (PIN) établis par le pays partenaire, représenté par l'ordonnateur national (ON), et la Commission «*compte tenu des besoins actualisés et des performances*», qui peut conduire à l'adaptation du DSP «*a) lorsque les revues opérationnelles révèlent des problèmes spécifiques et/ou b) sur la base d'une évolution de la situation dans l'État ACP concerné.*» La Commission peut également modifier l'allocation des ressources.

La préparation de la RMP du 10^e FED coïncide avec la crise financière et économique mondiale la plus grave depuis les années 30. La réponse de la Commission face à la crise sera double²:

- *à court terme*:
 - les pays les plus durement touchés par la crise et ayant une capacité de réponse limitée au niveau national bénéficieront de ressources supplémentaires qui pourront être mobilisées et versées en 2009 et 2010, principalement dans le cadre de l'aide budgétaire, grâce à un système FLEX ad hoc relatif à la vulnérabilité qui permettra de compléter l'allocation de leur enveloppe B. Les allocations supplémentaires seront dictées par les besoins et basées sur des critères de vulnérabilité (en mesurant l'impact de la crise et le manque de résistance à cette crise) et la complémentarité avec d'autres sources de financement;
 - certains pays très vulnérables qui disposent d'une capacité d'aide budgétaire accrue ou d'autres mesures de décaissement rapide dans leur PIN à court terme, ont aussi la possibilité de modifier leur stratégie sur la base d'un réexamen ad hoc justifié par les circonstances exceptionnelles visées par les dispositions relatives à l'aide humanitaire et d'urgence³.
- *à moyen/long terme*: afin d'assurer la continuité entre ces mesures à court terme dictées par les besoins et des réponses plus structurelles à la crise actuelle, le calendrier proposé pour mener la RMP a été avancée autant que possible sans que la qualité de l'exercice soit compromise (voir point I.7). Cela permettra de procéder à tous (autres) éventuels ajustements de la stratégie pays et de l'allocation qui seront soumises pour avis au comité du FED au début du printemps 2010, et de les prendre en compte dans la mesure du possible dans les engagements pour 2010⁴. Ainsi, la RMP reste un outil programmatique indépendant des préoccupations à court terme traitées grâce au système FLEX relatif à la vulnérabilité, mais qui contribue à atténuer l'impact à moyen ou long terme de la crise sur les priorités de

¹ Accord de Cotonou, annexe IV, article 5.

² COM (2009) 160 du 8.4.2009 et note DEV(2009)2466 du 8.4.2009 *Aider les pays en développement à surmonter la crise.*

³ Accord de Cotonou, annexe IV, article 5.2.

⁴ L'article 7, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 617/2007 relatif à la mise en œuvre du 10^e Fonds européen de développement prévoit qu'à titre exceptionnel, des mesures non prévues dans le programme d'action annuel, peuvent être arrêtées.

développement du pays, le cas échéant en ajustant la stratégie de réponse de la CE et en cherchant des façons plus efficaces de progresser davantage dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

En ce qui concerne les pays africains, la stratégie commune UE-Afrique (SCUA) contient l'engagement d'«*œuvrer ensemble à l'adaptation progressive des politiques et des cadres juridiques et financiers pertinents, ainsi que des instruments et mécanismes de coopération concernés, aux besoins et aux objectifs du partenariat*». La stratégie doit être considérée comme un cadre politique visant à guider la CE (et les États membres) dans la programmation aux niveaux continental, régional et national, ainsi que l'utilisation des enveloppes financières disponibles. La RMP en cours constitue la première grande occasion de concrétiser cet engagement en adaptant la programmation nationale en fonction des exigences de la SCUA.

La RMP offre la possibilité d'intégrer au sein des programmes bilatéraux de la CE et des États membres, les principes d'efficacité de l'aide approuvés dans la déclaration de Paris (2005), le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement (2007) et le programme d'action d'Accra (2008). Chargée de mener globalement à bien le programme sur l'efficacité de l'aide, l'UE a convenu en 2008 de quatre grands domaines prioritaires dans lesquels elle est en mesure de faire évoluer les choses: division du travail, utilisation des systèmes nationaux, prévisibilité et gestion axée sur les résultats en matière de développement.

Le présent document ne couvre pas les documents de stratégie régionale (DSR) ni les programmes indicatifs régionaux (PIR). La RMP régionale sera menée en 2010 tel que prévu initialement, à partir des résultats des RMP nationales. Des recommandations distinctes seront publiées ultérieurement. Toutefois, les RMP nationales permettront d'établir une première évaluation de l'interaction entre les programmes nationaux et régionaux.

I.2 Objectifs généraux de la RMP

Les principaux objectifs de la RMP sont les suivants:

➤ adapter, le cas échéant, les stratégies

- afin de refléter les évolutions dans le pays liées aux événements internes, régionaux ou externes et les changements éventuels de priorités qui peuvent en résulter, notamment à la lumière
 - i. de la crise économique actuelle,
 - ii. de l'impact de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, du changement climatique et de la nécessité de mieux agencer l'aide humanitaire à court terme, la réduction des risques de catastrophe naturelle et l'aide au développement à long terme,
 - iii. de l'état d'avancement vers la réalisation des OMD,
 - iv. des négociations commerciales en cours ou finalisées au niveau multilatéral ou de l'accord de partenariat économique et des questions de mise en œuvre qui en découlent et de la nécessité d'une interaction accrue entre les niveaux national et régional de coopération communautaire,

- v. des priorités en matière de renforcement de l'État liées aux situations de fragilité et de la nécessité de traiter les causes profondes de l'insécurité et des conflits⁵,
 - vi. des préoccupations croissantes concernant le lien entre les migrations et le développement, la gestion des migrations légales et la lutte contre les migrations illégales,
 - vii. de la nécessité, en Afrique, de tenir compte et de rendre opérationnels la SCUA et les huit partenariats thématiques du premier plan d'action (2008-2010)⁶ et, dans les régions des Caraïbes et du Pacifique, de prendre en considération les changements résultant de la mise en œuvre des stratégies régionales respectives;
- afin de renforcer la mise en œuvre du programme d'action d'Accra (PAA) et de la programmation commune avec les États membres de l'UE.

Toute éventuelle reprogrammation de la stratégie tiendra compte des reliquats non engagés restants et sera basée sur le programme politique du pays, en respectant les principes d'appropriation et de concentration de l'aide et en exploitant l'expérience et les leçons acquises depuis la rédaction du DSP.

- **ajuster, le cas échéant l'allocation de l'enveloppe A**, à partir de résultats et performances mesurables et de considérations particulières, dont celles découlant des points i à vii ci-dessus.

I.3 Enseignements tirés des revues précédentes

Les enseignements tirés des revues à mi-parcours et de fin de parcours du 9^e FED et des précédentes revues opérationnelles annuelles (ROA) ainsi que de l'exercice de programmation du 10^e FED ont été intégrés aux présentes orientations. Ces enseignements peuvent se résumer comme suit:

- ✓ *renforcer le contenu analytique, en limitant les descriptions et en se concentrant sur les résultats en matière de développement.* La RMP est un outil de gestion en appui au dialogue stratégique et politique entre la CE et le pays partenaire, qui examine l'ensemble des questions abordées dans le DSP;
- ✓ *impliquer de façon plus systématique, outre le gouvernement du pays partenaire, les parties prenantes concernées.* La programmation conjointe avec les États membres et éventuellement d'autres donateurs doit être encouragée. La participation des acteurs non étatiques (ANE) et des autorités locales (AL) ne devrait pas être limitée à une session d'information occasionnelle mais implique de faire appel activement à leurs contributions dès le début du processus. Le processus de consultation devrait dans la mesure du possible être piloté par le pays partenaire. Il faudrait inciter les gouvernements des pays partenaires à faire participer leur parlement à cet exercice;
- ✓ *garantir la transparence dans l'évaluation des performances et les prises de décision.* Ces orientations seront présentées dans une version consolidée et mises à la disposition de toutes

⁵ Conclusions du Conseil du 19.5.2009 concernant le soutien à la gouvernance démocratique - Vers un cadre renforcé de l'UE (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/gena/107931.pdf).

⁶ Ces plans d'action couvrent les domaines suivants: i) paix et sécurité; ii) gouvernance démocratique et droits de l'homme; iii) commerce et intégration régionale; iv) objectifs du millénaire pour le développement; v) énergie; vi) changement climatique; vii) migration, mobilité et emploi; et viii) science, société de l'information et espace. Pour de plus amples informations, notamment le dernier rapport d'avancement conjoint et les feuilles de route, cf. www.africa-eu-partnership.org.

les parties prenantes concernées, les réaffectations financières de la RMP seront basées sur des indicateurs standard, objectifs et transparents et les ajustements apportés à la stratégie de réponse satisferont les principes de respect de l'appropriation locale et des priorités stratégiques et besoins du pays partenaire.

I.4 Principaux documents

- **Le rapport annuel conjoint (RAC)**, approuvé par le pays partenaire, constitue le point de départ de chaque revue. Il porte normalement sur les principaux événements de l'année écoulée. Dans le contexte de la RMP, l'accent devrait être mis sur les principaux développements depuis la rédaction du DSP, afin de pouvoir évaluer si la stratégie de réponse de la CE est toujours pertinente compte tenu de l'évolution de la situation. Le RAC 2008 peut servir de point de départ, en actualisant les principaux points jusqu'au 30 septembre 2009 (le cas échéant) et en apportant une perspective à mi-parcours avec l'examen des principales évolutions depuis l'élaboration du DSP initial.
- D'autres documents qui ne font pas partie du RAC mais dont les conclusions devraient être intégrées dans la mesure du possible dans le RAC et qui seront évalués dans le cadre de la réunion de l'équipe pays (REP):
 - **le profil de gouvernance mis à jour, le cas échéant.** Si le profil de gouvernance préparé dans le contexte du DSP est encore d'actualité et n'a pas besoin de mise à jour, cela doit être mentionné explicitement. Lorsque le pays partenaire le souhaite, il peut également préparer un plan d'action de gouvernance (PAG) actualisé. Ce PAG actualisé sera intégré en tant qu'annexe au RAC et aux conclusions de la RMP tout comme le PAG initial faisait partie du DSP;
 - **l'évaluation des performances de la RMP et les conclusions de la RMP;**
 - **la note de couverture du chef de la délégation** qui accompagne les documents ci-dessus.

I.5 Principales caractéristiques du RAC 2009 et de la RMP

Année de l'exercice	Type de revue	Année couverte par le RAC	Observations
2009	ROA	RAC 2008	Début de la mise en œuvre du 10 ^e FED
2010	RMP	RAC 2009	2 ^e année de mise en œuvre du 10 ^e FED – revue à mi-parcours évaluant la pertinence et les performances, avec un ajustement éventuel des allocations et/ou des stratégies
2011	ROA	RAC 2010	3 ^e année de mise en œuvre du 10 ^e FED
2012	RFP	RAC 2011	4 ^e année de mise en œuvre du 10 ^e FED – revue de fin de parcours (RFP) évaluant les performances et la capacité d'absorption avec un ajustement éventuel des allocations et/ou des stratégies à la lumière de la clause de caducité (31.12.2013)
2013	ROA	RAC 2012	5 ^e année de mise en œuvre du 10 ^e FED
2014	ROA	RAC 2013	Début de la mise en œuvre du post 10 ^e FED, couvre la fin du 10 ^e FED en termes d'engagements

Le RAC 2009 décrira brièvement les principaux événements récents, à l'instar d'un exercice normal de ROA ainsi que les principales tendances depuis l'élaboration du DSP, en vue de

préparer les conclusions de la RMP sur une éventuelle adaptation de la stratégie de réponse / des domaines d'intervention et de l'enveloppe financière. Le RAC devrait contenir tous les éléments nécessaires pour répondre aux questions clés et aux questions sous-jacentes pour évaluer les résultats de la RMP, telles qu'elles sont formulées dans les fiches d'évaluation de la RMP.

Les aspects essentiels suivants devront être traités: i) quel a été le parcours du pays depuis l'élaboration du DSP dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement et de réduction de la pauvreté et dans la réalisation des OMD, et dans quelle mesure la CE a-t-elle contribué à ces résultats; ii) la vulnérabilité du pays face à la crise économique actuelle et les actions entreprises par le pays pour réduire son impact; iii) les avancées dans la mise en œuvre du programme sur l'efficacité de l'aide et son impact sur la (pertinence de la) stratégie de réponse / les domaines d'intervention de la CE.

En outre, le RAC devrait indiquer la façon dont le programme d'intégration régional a été intégré à la planification nationale du développement et la façon dont le DSP/PIN peut contribuer à la mise en œuvre du DSR/PIR; dans les pays africains, le RAC devrait également évaluer leur participation dans la mise en œuvre de la SCUA ainsi que des mesures qui peuvent permettre d'accroître leur appropriation de ce processus et leurs contributions à celui-ci.

Toute éventuelle modification de la stratégie pays et de l'allocation dans le cadre de la RMP sera basée sur le DSP et ses amendements afin de tenir compte ainsi de tous les résultats des revues ad hoc antérieures. À moins que le processus de revue ne conduise à une modification complète de l'analyse, de la stratégie de réponse et du PIN, exigeant la soumission d'un DSP mis à jour, les conclusions de la RMP (voir point V des orientations) constitueront un document autonome et seront adoptées en tant qu'amendement du DSP existant.

I.5.1 Évaluation dans la RMP des progrès accomplis

La RMP peut conduire à une recommandation visant à modifier le montant de l'enveloppe A, basée sur les besoins et les progrès réalisés. Alors que le RAC couvrira toute une série de questions, un nombre limité seulement de dimensions clés des progrès qui s'avèrent importantes dans tous les pays ACP a été retenu pour servir de base aux recommandations sur les réaffectations de l'enveloppe A.

a. Principales dimensions de l'évaluation retenues pour justifier la décision de réaffectation de l'enveloppe A

La réaffectation éventuelle des fonds sera basée sur une évaluation des avancées concernant quatre dimensions clés en matière de développement:

1. *la situation en matière de gouvernance,*
2. *la situation économique;*
3. *la situation sociale et en matière de pauvreté*
4. *les performances dans la mise en œuvre de la coopération communautaire*

L'évaluation sera essentiellement axée sur les modifications intervenues depuis l'élaboration du DSP et s'articulera autour d'une série de questions couvrant les principaux thèmes (voir point III.1). Les réponses à ces questions seront évaluées en fonction d'un ensemble de critères de référence, si applicable. Le cas échéant, des «considérations particulières» peuvent être

évoquées afin de nuancer l'évaluation initiale et/ou d'expliquer toute différence importante par rapport aux critères de référence (voir point I.5.2).

Les évaluations de chaque dimension sont résumées et regroupées dans une «grille d'évaluation consolidée de la RMP» (voir point III.2) qui fera partie des conclusions de la RMP et permettra d'étayer les recommandations de la délégation (DEL) concernant une modification éventuelle de l'allocation de l'enveloppe A.

b. Principes essentiels de l'évaluation

Afin de permettre un exercice de réaffectation financière simplifié, certains principes de base doivent être respectés:

1. *se focaliser sur les principaux résultats obtenus en matière de développement (tels qu'utilisés dans la gestion basée sur les résultats, en mettant l'accent sur les réalisations, les résultats et l'impact)* en se référant aux principaux OMD et aux objectifs spécifiques du DSRP ou d'un plan national de développement (PND) équivalent;
2. *se concentrer sur les tendances sous-jacentes (trajectoire) dans les principaux domaines de développement* plutôt que sur l'état des lieux en termes absolus;
3. *utiliser des indicateurs standards, objectifs et transparents* afin de mesurer l'avancement et d'analyser l'impact escompté de la crise économique et financière;
4. *effectuer une comparaison par rapport à des critères de référence* pour garantir la transparence et l'objectivité de l'évaluation;
5. *tenir compte de «considérations particulières» dûment justifiées*, permettant de nuancer les résultats lorsque des contraintes exogènes ou internes ont un impact significatif sur l'avancement;
6. *garantir la transparence et la nature participative du processus*: les critères d'évaluation et la méthodologie devraient être partagées avec les États membres et les autres parties prenantes concernées et elles devraient participer au processus de RMP local;
7. *aligner, si possible, l'évaluation de la RMP et les évaluations existantes (multi) donateurs.*

I.5.2 Considérations particulières

Des perturbations exogènes, telles que des catastrophes naturelles, l'effet exceptionnel de l'instabilité récente du prix des denrées alimentaires et de l'énergie ou l'impact de la crise économique et financière actuelle, peuvent venir contrarier les tendances à long terme en matière de développement. Des facteurs plus structurels peuvent également entraver les avancées, tels que les situations de (risque de retour à la) fragilité qui malgré l'engagement politique en faveur de la réforme, peuvent ralentir la réduction de la pauvreté et la réalisation des principaux OMD en raison d'une capacité institutionnelle faible et d'un environnement défavorable.

Concernant la mise en œuvre de l'aide communautaire, les performances peuvent également être freinées par des contraintes spécifiques à la CE, notamment des procédures exceptionnellement longues et/ou le manque de capacité dans la délégation, ou par des mesures spécifiques prises en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou dans le cadre de l'article 8 de cet accord sur le dialogue politique.

Pour chaque dimension évaluée, l'accent doit donc être placé sur les tendances structurelles (évolution, trajectoire) et la nature des écarts par rapport à ces tendances, en tenant compte, si nécessaire, des considérations particulières qui peuvent expliquer ces écarts.

La *crise économique et financière actuelle* constitue une considération particulière très spécifique. Un pays partenaire peut avoir amélioré sa situation politique, économique, sociale et en matière de pauvreté avec pour seul résultat que l'une de ces dimensions ou toutes sont affectées par les conséquences de la crise actuelle sur lesquelles le gouvernement du pays partenaire n'a aucune emprise. L'évaluation examinera les avancées obtenues indépendamment de la crise actuelle. Une fois l'évaluation complète réalisée, une analyse sera faite de l'impact de la crise sur les besoins du pays partenaire, qui peut conduire à un éventuel ajustement de la proposition d'allocation ou réallocation financière suite à l'évaluation (cf. point III).

I.5.3 Efficacité de l'aide dans le processus de RMP

La RMP contribue à l'efficacité de l'aide de par la façon même dont elle est conçue (en plaçant l'accent sur les résultats en termes de développement et la participation active des parties prenantes locales), en tant que thème à aborder et comme résultat de la revue. Deux points se démarquent tout particulièrement: les progrès en matière de (a) programmation conjointe, conduisant à davantage de concentration, une complémentarité accrue et une division du travail, sans laisser de «domaines oubliés» par les donateurs (notamment dans les secteurs sociaux et en faisant le lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement à long terme - LRRD) lors de la communication des besoins et des priorités des pays partenaires et en matière (b) d'utilisation accrue des systèmes nationaux (y compris davantage d'aide budgétaire si possible et approprié).

a. Concentration

Le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement de l'UE⁷, souligne que des avancées plus importantes peuvent être réalisées en maximisant l'impact de l'assistance grâce à une division du travail accrue. La division du travail constitue également une priorité européenne dans le suivi du programme d'action d'Accra (PAA)⁸. Le PIN devrait se concentrer sur trois secteurs maximum, hormis l'aide budgétaire générale et les accords de coopération déléguée où la CE devient un partenaire silencieux⁹. La portée des domaines non focaux devrait être limitée au strict minimum et peut inclure notamment l'aide aux acteurs non étatiques (ANE), les dépenses d'appui telles que la facilité de coopération technique (FCT) ou le soutien à l'ordonnateur national, et lorsque cela n'est pas un domaine focal, l'aide à l'intégration régionale et aux accords de partenariat économique (APE).

⁷ Conclusions du Conseil du 15.5.2007 et lettre des commissaires Michel et Ferrero-Waldner aux chefs des délégations, 4.7.2007.

⁸ Déclaration ministérielle lors du 3^e forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Accra du 2 au 4 septembre 2008.

⁹ Dans les situations de fragilité ou lorsqu'un pays est orphelin de l'aide, l'extension des activités afin d'éviter des secteurs oubliés ou orphelins d'aide extérieure peut être justifiée par de bonnes raisons. Inversement, dans les petits pays ou les pays disposant d'un petit PIN, il peut s'avérer nécessaire pour profiter pleinement des économies d'échelle de se concentrer sur un nombre plus limité de secteurs: conformément aux orientations de programmation initiales du 10^e FED, il ne devrait y avoir qu'un seul secteur de concentration (hormis l'aide budgétaire générale) lorsque le PIN s'élève à moins de 40 millions d'euros.

Le degré de concentration et de division du travail existant reflète la programmation conjointe (ou son absence) entre la CE et les États membres de l'UE au début du 10^e FED. Lorsque le DSP initial a pu se baser sur une analyse conjointe, partagée ou non avec le pays partenaire, mais également avec les États membres de l'UE représentés au niveau local et éventuellement d'autres donateurs, l'UE n'a cependant pas élaboré de stratégie de réponse conjointe et le PIN qui en résulte ne découle pas de cette stratégie conjointe. La RMP permet d'améliorer l'efficacité de la programmation conjointe et d'accroître la concentration de l'aide et la division du travail, par exemple, en supprimant progressivement un secteur ou en limitant l'ampleur de l'intervention dans un autre secteur. Si cela s'avère impossible, des accords de coopération déléguée/ de cofinancement dans le cadre desquels la Commission ou les États membres de l'UE gèrent les fonds pour un autre donateur ou abandonnent leur rôle de donateur principal ou de donateur actif devraient être envisagés¹⁰. Des matrices de donateurs indiquant les rôles et l'aide financière apportée par les donateurs (à annexer au rapport de la RMP, cf. modèles de l'annexe A-I.3) seront utilisées pour illustrer les degrés actuels de concentration de l'aide communautaire et les perspectives au cours des prochaines années. Lorsque la concentration ne peut être améliorée, les raisons (pays «oubliés», etc.) doivent être dûment expliquées dans les conclusions de la RMP.

Dans ce contexte, il conviendra également de faire référence aux facilités intra-ACP, aux programmes thématiques et aux initiatives continentales ou mondiales financées via le budget communautaire ou l'enveloppe intra-ACP du FED et leur complémentarité avec les interventions financées par le PIN.

Alors que le DSR/PIR reste le principal instrument d'aide communautaire à l'intégration régionale ACP, le PIN doit également accorder toute l'attention nécessaire aux thématiques régionales, en reflétant l'importance du niveau national pour une intégration régionale efficace¹¹. Il conviendra également d'évaluer si l'interaction et la complémentarité entre le niveau national et régional d'intervention sont adéquates.

b. Utilisation des systèmes nationaux

Conformément au PAA, l'utilisation des systèmes nationaux pour l'aide de gouvernement à gouvernement constitue une autre priorité de l'UE. Les systèmes nationaux couvrent quatre aspects principaux: i) les procédures nationales d'exécution du budget, ii) les procédures nationales d'information financière, iii) les procédures nationales d'audit et iv) les systèmes nationaux de passation de marchés. L'aide budgétaire (AB) s'applique aux quatre aspects et elle est également alignée sur les priorités du pays partenaire tel qu'indiquées dans sa stratégie de réduction de la pauvreté ou plan de développement équivalent. D'autres modalités telles que les fonds en gestion commune (*pooled funds*), les approches sectorielles et les projets/ programmes appliquent parfois certains de ces éléments mais pas tous (partiellement alignés) ou ne les appliquent pas du tout (non alignés).

La RMP donne l'occasion de réévaluer l'utilisation de l'aide budgétaire en tant que modalité de mise en œuvre privilégiée:

- pour *les pays pour lesquels une aide budgétaire est programmée*, la RMP réévaluera l'éligibilité à l'aide et la possibilité de maintenir ou, le cas échéant, d'accroître la part de

¹⁰ Cf. note D (2009) 358 du 27.1.2009 sur la *boîte à outils de l'UE pour la mise en œuvre de la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement*.

¹¹ COM(2008)604 du 1.10.2008 sur l'*intégration régionale pour le développement des pays ACP*.

l'aide budgétaire générale et/ou sectorielle (ABG/ABS) dans le PIN, tout en prenant en compte la qualité du dialogue sur les politiques qui l'accompagne;

- pour les pays dans lesquels aucune aide budgétaire n'a encore été programmée, la RMP actualisera l'évaluation des critères d'éligibilité. Lorsque les critères d'éligibilité sont satisfaits, une réaffectation des fonds des secteurs focaux vers l'ABG ou de projets et programmes vers l'ABS devrait être envisagée. Si les progrès sont insuffisants et que les perspectives d'éligibilité sont faibles pour la période restante du 10^e FED, les problèmes doivent être identifiés et il convient d'examiner les pistes existantes pour soutenir le renforcement des capacités visant à instaurer les conditions nécessaires à l'accès à l'éligibilité.

Lorsque c'est possible, les unités d'exécution des projets et la coopération technique devraient également être intégrées aux systèmes nationaux¹².

I.6 Le processus de revue au niveau pays

La partie de la revue dans le pays sera menée **entre la fin du mois de juin et la mi-octobre 2009**. Compte tenu de la période des vacances, le processus de consultation locale devra être très bien organisé en fonction de la situation dans le pays. Ces consultations devraient débuter assez tôt dans le processus de RMP. Dès leur réception, les orientations de la RMP devront être communiquées aux parties prenantes concernées (le gouvernement et dans la mesure du possible, le parlement national du pays partenaire, notamment dans les cas où l'aide communautaire est acheminée grâce à l'aide budgétaire, la BEI, les États membres de l'UE représentés au niveau local et d'autres donateurs, des ANE représentatifs (et organisations les chapeautant), y compris le secteur privé et les autorités locales), en étudiant qui participera ou contribuera à quelle partie de l'exercice et en fixant un calendrier détaillé pour le processus de revue au niveau national qui sera rendu public dès que possible. Le gouvernement devrait faciliter la participation du parlement.

Lorsque d'autres systèmes de suivi nationaux impliquant des États membres de l'UE et d'autres donateurs sont en place, il est possible de se baser sur les revues conjointes pays partenaire/donateur des performances de la stratégie de réduction de la pauvreté (ou stratégie de développement similaire et/ou stratégies sectorielles pertinentes). Lorsque les consultations prévues par ces revues conjointes ont eu lieu après la dernière ROA ou pendant la même période que la RMP, seule une mise à jour finale de ces revues conjointes et de brèves consultations distinctes CE- pays partenaire peuvent être nécessaires sur des sujets de préoccupation spécifiques pour la CE non abordés au cours de ces consultations ou sur l'avancement de projets CE spécifiques. Il convient d'éviter toute redondance des processus de consultations en la matière.

Le RAC est un document conjoint, que s'approprie entièrement le gouvernement représenté par l'ordonnateur national qui devrait dans la mesure du possible contribuer à sa préparation. Toutes modifications à apporter au RAC suggérées par le siège de la Commission au cours du processus d'examen analytique (cf. point I.7) devraient être discutées et approuvées par l'ordonnateur national, après consultation, le cas échéant des États membres représentés au niveau local et autres parties prenantes concernées. À la fin du processus de revue, le RAC final sera transmis au comité du FED pour information, ainsi qu'à la Banque européenne d'investissement (BEI), au secrétariat ACP et à l'assemblée parlementaire paritaire. Le RAC sera ensuite publié sur le site

¹² Cf. note AIDCO/KR D(2009) du 7.4.2009 sur la *Stratégie cadre relative à la coopération technique et aux unités d'exécution des projets* et les rapports sur la gestion de l'aide extérieure.

web Europa. À ce stade, un événement de diffusion / information pour le grand public et les parties prenantes pourrait être organisé afin de communiquer les principales conclusions de la RMP, tout en renforçant la visibilité de notre coopération.

I.7 Le calendrier de la RMP

La date limite de soumission des principaux documents de la RMP élaborés au niveau national est le **15 octobre 2009**.

Pour que la RMP accélérée ait un impact significatif sur le niveau d'engagement en 2010, il est essentiel que toutes les échéances soient strictement respectées tout au long du processus. Les conclusions de la RMP et en particulier, les éventuelles réaffectations financières doivent être soumises au comité du FED à partir d'un tableau récapitulatif consolidé présentant toutes les modifications proposées et démontrant la cohérence globale de l'exercice, y compris en termes d'équilibre financier.

Action/document	Service concerné	Échéance
Exercice de RMP dans le pays:	<i>DEL en tête</i>	06-10/2009
- diffusion des orientations de la RMP	C1 + DEL	15/06/2009
- consultations nationales		15/06-15/10/2009
- RAC	ON/DEL + ÉM/parties prenantes concernées	
- profil de gouvernance actualisé	DEL + ÉM autres parties prenantes	
- fiches d'évaluation RMP	DEL + EM concernées (ON + ANE)	
- conclusions RMP	DEL + ÉM	
- transmission projets de documents RMP:		15/10/09
- note de couverture CdD au DG DG DEV	DEL	
Examen analytique du siège:	<i>Services géographiques DEV en tête</i>	10/2009-02/2010
- réunions de l'équipe pays*	DEV geo + services concernés	11-12/2009
- tendances préliminaires de l'évaluation	DG DG DEV + MAN	Retour d'information ON + ...
- iQSG	iQSG + DEV geo	12/2009-02/2010
Prise de décision:		02-05/2010
- consolidation des recommandations	DEV geo / services thématiques + coordination C1	01-02/2010
- décision	DG DG DEV	
- consultation inter-service COM		02-03/2010
- décision de réaffectation	C1	
- conclusions de la RMP	DEV geo	
- avis du comité du FED	DEV geo + ÉM + coordination C1	03-04/2010
- décision Commission		04-05/2010
- décision de réaffectation	C1	
- modifications du DSP	DEV geo	
- Signature des modifications du DSP	DEV geo + DEL + ON	04-06/2010

(*) Pour les pays disposant d'un petit PIN (≤ 40 M€) et un seul domaine focal outre l'ABG, la réunion de l'équipe pays peut être organisée à travers une consultation par e-mail.

II. LE RAPPORT ANNUEL CONJOINT

Le RAC est rédigé en EN ou en FR¹³; il ne dépassera pas 20 pages, dont 3 pages maximum correspondant au résumé exécutif et aux conclusions du RAC, sans comptabiliser les annexes¹⁴. S'il reste bref et précis, le RAC devient un outil de communication plus efficace, permettant d'informer les parties prenantes et le public des actions menées par la CE et des résultats de l'exercice de revue. Les fiches de programmation sur le site web de l'iQSG ont été mises à jour et peuvent aider dans la préparation du RAC.

II.1 Le résumé exécutif et les conclusions du RAC (max 3 pages)

Le résumé exécutif et les conclusions du RAC doivent être rédigés de manière à pouvoir être utilisés en tant que document autonome pouvant être intégré sans autre modification aux conclusions de la RMP à soumettre au comité du FED pour avis (cf. point V). Le résumé doit présenter l'ensemble des principaux événements et développements expliquant les raisons d'un éventuel ajustement nécessaire de la stratégie de réponse.

II.1.1 Le résumé exécutif

Le résumé exécutif englobe:

- une synthèse des principales évolutions et avancées politiques, économiques, liées à la pauvreté, sociales et environnementales depuis l'élaboration du DSP, y compris les questions liées aux migrations et les évolutions de la situation en matière de sécurité, l'impact possible du changement climatique, des récentes évolutions des prix des denrées alimentaires et de l'énergie et de la crise financière et économique actuelle, les situations de fragilité, les questions d'intégration régionale/continentale et, en Afrique, l'impact spécifique au niveau national de la SCUA et ses plans d'action, ainsi que les questions majeures de cohérence des politiques et les principales questions transversales,
- un résumé des progrès réalisés concernant l'APE respectif (si aucun APE final n'a été signé, la position du pays partenaire et des parties prenantes importantes) et les mesures adoptées pour se préparer, s'adapter et mettre en œuvre l'APE,
- un résumé des progrès relevés dans la situation en matière de gouvernance et dans la mise en œuvre du plan d'action relatif à la gouvernance;
- un résumé de l'évaluation globale du dialogue politique (AC, article 8) entre l'UE et le pays partenaire;
- un résumé des principales réalisations et défis dans les programmes communautaires passés et en cours, y compris une évaluation de la manière dont les questions transversales ont été prises en compte et des évolutions concernant les critères d'éligibilité pour l'AB ou des perspectives et contraintes pour renforcer celle-ci;

¹³ Si la langue de travail de la délégation est différente, la délégation/ les services géographiques seront tenus d'assurer la traduction en temps opportun en EN ou en FR; ce processus de traduction ne doit pas entraîner de retard de l'échéance du 15 octobre 2009 pour la soumission des documents en EN ou FR.

¹⁴ Pour les pays disposant d'un petit PIN (≤ 40 M€) et un seul domaine focal outre l'ABG, une procédure simplifiée peut être appliquée pour le RAC. Pour les pays disposant d'un petit PIN (et plusieurs domaines focaux outre l'ABG, la procédure normale s'applique). Pour la procédure simplifiée, les exigences minimales sont un résumé exécutif tel que décrit au point II.1, et une vue d'ensemble de la coopération passée et en cours telle que décrite au point II.3, l'ensemble du document ne dépassant pas 10 pages, hors annexes. Concernant les annexes, les efforts devraient se concentrer sur les annexes A-I.1 (même si les données ne sont pas toutes disponibles) et A-I.2.

- une brève description de la participation des États membres, autres donateurs, acteurs non étatiques, autorités locales et parlement dans le processus de revue,
- toute mesure clé prise en 2009 ou envisagée dans le cadre de la RMP concernant l'efficacité de l'aide, notamment sur la concentration accrue de l'aide (division du travail).

II.1.2 Conclusions et recommandations concernant la pertinence de la stratégie de réponse

En conclusion, il convient d'évaluer la pertinence de la stratégie de réponse initiale de la Communauté figurant dans le DSP (éventuellement mis à jour entre temps suite à une revue ad hoc) et des recommandations formulées concernant une éventuelle mise à jour et son impact sur les affectations du PIN parmi les domaines focaux et non focaux existants (ou actualisés)¹⁵.

Toute mise à jour devrait:

- être alignée et coordonnée avec les autres donateurs afin d'éviter de négliger des secteurs prioritaires du plan national de réduction de la pauvreté, d'autres plans de développement, en particulier, en expliquant les cas dans lesquels la CE n'intervient pas dans les secteurs sociaux, notamment la santé et l'éducation, directement (via des projets et des programmes ou l'ABS) ou indirectement (via l'ABG lié aux secteurs sociaux, et/ou les accords de coopération déléguée);
- conduire, sur base des considérations relatives à l'avantage comparatif de la Commission dans le pays partenaire et la complémentarité avec d'autres donateurs (de l'UE), à un degré supérieur de concentration dans les cas où les principes établis dans le Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement n'ont pas été encore entièrement appliqués, à moins que des considérations particulières ne le justifient;
- accroître la cohérence et les synergies avec les programmes d'intégration régionaux respectifs, et
- dans la mesure du possible, reposer davantage sur les systèmes nationaux (par exemple, dans le cadre de l'aide budgétaire lorsque les critères d'éligibilité sont satisfaits); les principaux obstacles à l'utilisation de systèmes nationaux doivent être mentionnés.

II.2 Analyse du pays (max 10 pages)

II.2.1 Point sur la situation politique et la gouvernance politique

a. Au niveau national, l'évaluation devrait être orientée par la question clé suivante: dans quelle mesure le plan d'action de la gouvernance (PAG) a-t-il été mis en œuvre et la situation de la gouvernance s'est-elle améliorée depuis l'adoption du DSP?

L'analyse accordera une attention particulière à l'impact de la crise financière et économique sur la situation politique et sociale ainsi que sur les réformes entreprises en matière de gouvernance, aux principaux revers et obstacles rencontrés, aux mesures prises/proposées et à la façon dont ces développements affectent les relations entre l'UE et le pays partenaire.

Pour la RMP, l'évolution de la situation en matière de gouvernance depuis l'élaboration du DSP est l'une des dimensions importantes de l'évaluation. Une évaluation détaillée de la mise en œuvre du plan d'action de gouvernance (PAG) initial sera effectuée ainsi que de sa pertinence à

¹⁵ Les pays qui gèrent encore des fonds STABEX à partir des FED précédents qui seront désengagés et transférés à l'enveloppe A du 10^e FED, doivent préciser le montant estimé des fonds à transférer au 10^e FED et les secteurs d'intervention proposés.

la lumière du profil de gouvernance qui sera actualisé le cas échéant. La fiche d'évaluation (de l'annexe A-II.1) permet d'aborder ces points de manière structurée; ses principales conclusions devraient être intégrées dans le RAC. Le cas échéant, une référence doit être faite aux mesures prises ou envisagées pour améliorer la gouvernance fiscale.

Si, au cours du dialogue sur l'évolution de la situation en matière de gouvernance, le pays partenaire exprime le souhait de mettre à jour et renforcer son PAG, ce PAG actualisé doit être annexé au RAC (et aux conclusions de la RMP) et les principaux changements commentés dans le RAC.

De plus, il convient de fournir une brève description du dialogue politique de l'article 8 entre l'UE et le pays partenaire, y compris les principaux résultats et les perspectives futures. Dans les pays partenaires africains, le dialogue sur la RMP devrait contribuer à les inciter à avancer de manière plus significative dans le processus du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et dans la mise en œuvre des éléments les plus importants des instruments panafricains de gouvernance et des droits de l'homme.

Conformément à l'article 13 de l'AC, il convient également de procéder à une brève analyse des questions relatives aux migrations (les flux migratoires, l'existence et la mise en œuvre d'une politique migratoire, les migrations et les questions liées au développement telles que la fuite des cerveaux et la dépendance vis-à-vis de l'envoi de fonds) et de la situation du dialogue sur ces questions avec les États membres de l'UE et la Commission, en tenant compte de l'impact de la crise des ressources humaines pour les secteurs qui ont besoin de travailleurs dûment formés, tels que la santé et l'éducation mais également les secteurs productifs. Lorsque le profil de migration a été mis à jour au cours de l'année 2009, ses principaux résultats et conclusions doivent être intégrés ici.

b. *Dans le contexte régional/ continental*, les questions suivantes devraient être traitées:

- la position du pays (engagement) vis-à-vis des processus d'intégration régionale, y compris le cas échéant les progrès réalisés dans la traduction des feuilles de route d'intégration régionale dans la législation nationale et les actions de mise en œuvre;
- un examen des développements liés à la sécurité au niveau régional, y compris toutes les activités liées à la prévention et la gestion des crises/ conflits; la sortie de crise; la réhabilitation et la stabilisation; la diffusion, le trafic illicite et l'accumulation des armes de petit calibre et armes légères; la réforme du secteur de la sécurité; le maintien de la paix, les mines; la démobilisation, la démilitarisation et la réhabilitation (DDR), notamment dans le contexte du partenariat SCUA sur la paix et la sécurité.

II.2.2 Point sur la situation économique et la gouvernance économique

L'évaluation de la situation économique et de la gouvernance économique devrait être orientée par la question suivante: *des politiques économiques solides ont-elles été mises en place pour soutenir la croissance économique?*

a. *Au niveau national*, cette évaluation sera faite à partir des données clés qui sont résumées à l'annexe A-I.1-A et des indicateurs supplémentaires de développement et d'emploi de l'annexe A-I.1-B («Pays en bref») avec une mise en évidence et des commentaires sur les principales tendances et les grandes réformes entreprises. Dans ce contexte, il est important de faire la distinction entre l'évaluation de la situation et les tendances structurelles avant la crise économique et financière actuelle (et autres événements et développements récents non liés à la

crise) et l'impact des récentes crises successives, notamment la flambée des prix des produits de base et de l'énergie en 2007 et début 2008 ainsi que la crise économique et financière actuelle et les mesures prises en réponse à ces crises¹⁶.

Dans le cadre de la RMP, l'évolution de la situation économique au cours de la période depuis l'élaboration du DSP jusqu'à la crise actuelle (et les événements et développements plus récents non liés à la crise) constitue l'une des dimensions principales de l'évaluation. La fiche d'évaluation de l'annexe A-II.2 aidera à aborder cette dimension de façon structurée et normalisée dans tous les pays ACP. Elle englobe:

- (i) la solidité des politiques macro-économiques d'avant crise (politique budgétaire, réforme fiscale et recettes fiscales, politique monétaire et situation de la balance des paiements) et la qualité du dialogue politique connexe (en se basant sur des indicateurs appropriés impliquant toutes les parties prenantes);
- (ii) les tendances relatives au climat des affaires et des investissements¹⁷ (et la capacité qui en résulte d'attirer des investissements nationaux et étrangers), évaluées en consultation avec les parties prenantes notamment du secteur privé.

En outre, le RAC fournira une analyse de:

- (i) la pérennité de la croissance: les facteurs cycliques ayant un impact sur les performances en matière de croissance seront identifiés et leur contribution à la croissance évalués. Ces facteurs cycliques peuvent être répartis en trois types: (a) les politiques macro-économiques expansives conduisant à une hausse non soutenable de la dette intérieure/ extérieure et de l'inflation; et (b) des perturbations exogènes telles que les chocs économiques (ceux résultant de la flambée des prix des produits de base notamment en 2007 et début 2008 ainsi que de la crise actuelle); et (c) les politiques non soutenables d'un point de vue environnemental telles que la surexploitation des ressources naturelles (déforestation, surpêche, perte de la biodiversité, agriculture trop extensive ou nécessitant une consommation trop importante d'eau sur des terres marginales ou en érosion, conduisant à une baisse de la productivité par unité de terre et d'autres facteurs entraînant la dégradation de la qualité des terres, de l'air et de l'eau)¹⁸. Le cas échéant, la position du pays partenaire vis-à-vis de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et des initiatives comparables telles que le plan d'action de l'Union européenne relatif à

¹⁶ Concernant la réponse aux crises récentes, une évaluation sera faite des ajustements politiques effectués/envisagés pour répondre à la crise alimentaire (notamment le rôle du développement rural dans l'économie du pays et les tendances récentes dans le domaine de l'agriculture), de la vulnérabilité de l'économie face à la crise économique et financière actuelle (notamment les mesures anticycliques, d'investissement pour la création d'emplois dans des domaines tels que l'agriculture et les infrastructures). Ces évaluations peuvent exploiter l'analyse menée dans le RAC 2008 et en réponse aux notes DEV (2009)536 du 3.2. 2009 et DEV(2009)2466 du 8.4.2009, actualisée le cas échéant.

¹⁷ Y compris le cadre juridique et réglementaire et d'autres réformes liées au climat des affaires, les réformes du secteur financier et les crédits disponibles pour le développement du secteur privé (notamment microfinances), les infrastructures, la disponibilité de compétences et de connaissances, la capacité à attirer les investissements étrangers et nationaux, la formation brute de capital dans les secteurs pétroliers et non pétroliers, ainsi que l'exportation de produits et de services ainsi que la diversification de la structure des exportations. Le rapport de la Banque mondiale «doing business» (www.doingbusiness.org) ou pour les pays ACP couverts, le rapport sur la compétitivité dans le monde du Forum économique mondial (www.weforum.org/pdf/GCR08/GCR08.pdf) peuvent fournir des informations utiles pour l'analyse.

¹⁸ Les tendances en matière d'utilisation des ressources naturelles seront appréhendées grâce à des données actualisées provenant des statistiques nationales ou d'autres sources telles que les statistiques de l'ONU (http://unstats.un.org/unsd/environment/Questionnaires/country_snapshots.htm), le PNUE (<http://countryprofiles.unep.org/>), et autres.

- l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) et le processus de Kimberley sur le commerce des diamants devraient être abordées;
- (ii) la dimension commerciale: la présence de politiques / stratégies commerciales et d'intégration régionale cohérentes et leur intégration dans le DSRP/PND, en accordant une attention particulière à l'état des infrastructures, les principaux secteurs productifs, les règles et réglementations en la matière, y compris celles liées à la mise en œuvre des engagements liés à l'OMC, et les liens entre pauvreté et commerce ainsi que les défis spécifiques (tels que l'érosion des préférences) qui doivent être relevés afin d'améliorer l'intégration dans le système commercial régional et international¹⁹. La dépendance vis-à-vis des envois de fonds et des investissements directs étrangers sera également mentionnée ainsi que le degré de dépendance du pays vis-à-vis de l'aide et la part CE/UE dans les afflux d'aide. Le soutien des donateurs en faveur du développement du secteur privé, l'aide au commerce et à l'intégration régionale seront mis en évidence (voir matrice des donateurs à l'annexe A-I.3) et évalués²⁰.

Les aspects de la gouvernance économique traités dans le profil de gouvernance (mis à jour), les principales conclusions de la fiche d'évaluation économique et la qualité du dialogue politique seront inclus dans le RAC. Les revues et consultations du FMI ainsi que les éventuelles mises à jour sur les accords du pays avec le FMI peuvent servir de sources d'information et d'analyse et devraient être mentionnées dans le RAC.

b. *Dans le contexte régional/continental*, le point sur la situation économique et la gouvernance économique fera état de l'articulation entre la stratégie nationale de développement et la stratégie régionale telle qu'établie dans le DSR du 10^e FED. L'un des objectifs de la programmation du 10^e FED était de renforcer l'aide à l'intégration régionale, notamment via les stratégies nationales et les PIN. Étant donné l'adoption récente du PIR, un point doit être fait sur la façon dont les priorités nationales soutiennent également le programme d'intégration régionale, en plaçant notamment l'accent sur les aspects suivants:

- la mise en œuvre effective des processus clés d'intégration régionale, notamment en termes de libre circulation des marchandises, services et personnes (mesurée notamment par la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce (par exemple, temps / coûts informels nécessaires pour le dédouanement, la fréquence des barrages routiers, etc.) et dans quelle mesure le gouvernement / le secteur privé / la société civile se sont appropriés le processus d'intégration (et en Afrique, la SCUA, et notamment le partenariat sur le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures).
- accord de partenariat économique (APE)²¹: connaissance des défis à venir, des changements et réformes politiques nécessaires et de la capacité à les mettre en œuvre. Si l'APE final n'a pas encore été signé, il convient de mentionner la position du pays partenaire dans les

¹⁹ L'OMC a préparé des fiches pays «*Trade at a glance*» dans le cadre de l'examen global de l'aide pour le commerce. Elles seront disponibles dès début juillet 2009 sur le site web de l'OMC et pourraient étayer de façon utile l'analyse.

²⁰ Si possible, l'aide au commerce sera ventilée en fonction des catégories suivantes: i) assistance liée au commerce (politique et règlements commerciaux, développement des échanges) et ii) programme plus vaste d'aide pour le commerce (infrastructures liées à l'aide, renforcement des capacités de production, ajustements commerciaux et autres besoins liés au commerce). Les programmes de soutien des PIN contribuant à l'intégration régionale ainsi que les PIR ou autres programmes permettant de transposer le programme régional au niveau national et les éventuelles lacunes doivent être identifiés.

²¹ Il convient de faire référence aux études d'impact de l'APE lorsqu'elles existent, notamment dans le cadre du programme d'aide APE intra-ACP.

négociations de l'APE, d'évaluer les actions menées et les mesures adoptées pour se préparer, s'adapter et mettre en œuvre l'APE depuis la rédaction du DSP et d'identifier les principaux obstacles perçus. Si un APE ou un APE provisoire a été signé, il convient de faire état des préparatifs entrepris afin de commencer à traiter les principales questions de mise en œuvre et l'appui nécessaire pour mettre en place les changements politiques, les réformes et les investissements prévus. La collaboration avec d'autres donateurs de l'UE ainsi que d'autres donateurs sera un élément clé dans ce cadre.

II.2.3 Point sur la situation sociale et en matière de pauvreté

L'évaluation de la situation sociale sera orientée par la question clé suivante: *existe-t-il des politiques sectorielles visant à réduire la pauvreté et à atteindre les OMD et sont-elles mises en œuvre?*

Cette évaluation sera réalisée à partir des principaux indicateurs des OMD qui sont résumés à l'annexe A-I.1-B («Pays en bref», indicateurs 1 à 10). L'objectif n'est pas de copier ou décrire ces données mais de commenter les principales tendances et les grandes réformes entreprises. Le cas échéant, des commentaires seront faits sur les objectifs OMD nationaux intermédiaires spécifiques au pays. La participation active des principaux ANE à l'évaluation peut apporter une contribution utile dans le cadre de cet exercice.

Pour la RMP, l'une des dimensions clés de l'évaluation est l'amélioration de la situation sociale au cours des dernières années. La fiche d'évaluation de l'annexe A-II.3 de la RMP aidera à aborder cette dimension de manière structurée et standardisée. Deux dimensions de la gouvernance sociale seront évaluées: (i) la présence et la qualité des politiques en faveur des pauvres (y compris la qualité du dialogue politique social dans le cadre du DSRP ou de stratégies de développement équivalentes et des politiques sectorielles spécifiques, y compris les secteurs de la santé et de l'éducation) et l'engagement du gouvernement en faveur d'une mise en œuvre effective de ces politiques tel que l'illustrent les dépenses publiques et le suivi de la mise en œuvre des politiques (impliquant toutes les parties prenantes, à partir d'une définition claire des objectifs prioritaires et dans la mesure du possible des indicateurs SMART (spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes, situés dans le temps) axés sur les résultats au niveau général et sectoriel); et (ii) dans quelle mesure ces politiques ont permis d'améliorer les prestations de services pour les pauvres et les groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, populations autochtones, personnes handicapées) et les avancées dans la réalisation des OMD, notamment en matière de santé, d'éducation et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le RAC comprendra également:

- une analyse des perspectives d'atteindre les principaux OMD d'ici 2015, le cas échéant les prévisions OMD intermédiaires 2010 et les besoins et priorités du pays partenaire dans le cadre des OMD pour les années à venir, notamment les considérations en matière d'équité, une analyse des principales contraintes au-delà des ressources financières, telles que la crise des ressources humaines dans les domaines de la santé et de l'éducation et les améliorations en matière de collecte et d'analyse des données;
- une analyse de l'impact du changement climatique, de la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie en 2007 et de la crise économique mondiale sur la situation sociale et en matière de pauvreté et de l'adéquation des mesures prises par le pays partenaire pour atténuer son impact social (y compris les mesures de réduction des risques de

catastrophe naturelle, l'élaboration de politiques de protection sociale et différents types de dispositifs de sécurité tels que des programmes alimentaires ou «argent contre travail»²².

- en Afrique, une analyse de l'impact de la SCUA, y compris des partenariats sur les OMD et les migrations, la mobilité et l'emploi;
- une analyse de la réponse des donateurs aux besoins du pays partenaire dans les secteurs sociaux, en examinant la complémentarité des donateurs, notamment dans les pays sans aide budgétaire de la CE liée au secteurs sociaux ou de soutien direct à ces secteurs, afin d'identifier les principaux secteurs «oubliés» des donateurs, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation;
- une évaluation des possibilités d'inciter à un meilleur alignement de la coopération communautaire avec la SRP/PND et les politiques sociales sectorielles dans le cadre de processus tels que le partenariat international pour la santé et l'initiative Fast Track éducation pour tous ou le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

II.2.4 Point sur la situation environnementale et le changement climatique

La viabilité environnementale de la croissance économique a été évaluée dans ses grandes lignes dans le cadre de l'évaluation de la situation économique. Cette section détaillera les préoccupations environnementales qui revêtent une importance particulière pour le pays, notamment la biodiversité, la déforestation, la désertification, les biocarburants, les énergies renouvelables, l'agriculture durable et le développement rural, les niveaux durables en matière d'exploitation forestière, pêche, condition des terres arables, érosion et impact des industries extractives²³.

Il convient d'évaluer l'impact probable du changement climatique (et le risque accru de catastrophes naturelles) et de présenter les mesures prises ou envisagées par le gouvernement pour s'y adapter, notamment la mesure à laquelle il prépare des plans de développement de protection contre le changement climatique et faible en carbone, et intègre le changement climatique et le développement; il s'agit d'éviter que le changement climatique soit traité comme un défi environnemental isolé. Les stratégies de développement à faible émission de CO₂ (telles que les énergies renouvelables et la réduction de la déforestation) doivent également être évaluées. L'existence et le suivi pour les pays les moins avancés (PMA) des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) seront présentés²⁴. Il convient aussi de mentionner les initiatives dans les domaines de la biodiversité, la lutte contre la déforestation ou la désertification et la réduction du risque de catastrophe naturelle en fournissant si possible des indicateurs pertinents.

Concernant l'intégration de l'environnement, les instruments importants sont le profil environnemental pays/ régional (PEP/PER), les évaluations d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques. Le RAC indiquera si le PEP/PER a été mis à jour et dans quelle mesure les recommandations ont été prises en compte dans la RMP. Il fera également état des évaluations environnementales qui ont été menées, ainsi que des suivis éventuels.

²² Le personnel ECHO sur le terrain et les bureaux régionaux ECHO devraient être consultés afin de couvrir l'ensemble des mesures de réponse de la CE.

²³ Les principales tendances environnementales peuvent être consultées en ligne (cf. note de bas de page 18). Les dimensions qui doivent être examinées sont l'évolution de la superficie des terres agricoles et des forêts depuis 1990, le nombre d'espèces menacées, la proportion des zones dont la biodiversité est protégées, la part d'énergie consommée provenant des sources d'énergie renouvelables, etc.

²⁴ Tous les PANA peuvent être téléchargés sur le site web de la CCNUCC (www.unfccc.int).

II.2.5 Point sur d'autres questions transversales

L'évaluation de la gouvernance figurant dans le DSP sert de base à l'analyse des avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et la situation des enfants dans le pays. Cette analyse examine la situation des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes (notamment en termes de représentation politique, législation sur les droits de propriété, etc.), l'avancement dans la réalisation des objectifs établis dans les conventions internationales sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la promotion et la protection des droits de l'enfant²⁵. L'analyse mettra l'accent sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines focaux et non focaux de la coopération communautaire, identifiera les éventuels obstacles et possibilités d'optimiser les progrès dans ce domaine, notamment concernant l'accès des femmes aux services d'éducation et de santé ainsi que l'égalité des chances dans la vie politique et économique.

Alors que la situation et la réponse concernant le VIH/SIDA seront analysées dans la section sur le développement humain et social (section II.2.3), cette section décrira brièvement la façon dont le VIH/SIDA affecte d'autres secteurs, tels que l'éducation ou l'agriculture, les mesures prises par le gouvernement en vue de coordonner sa réponse et d'atténuer l'impact et la façon dont des secteurs autres que la santé contribuent et participent à la réponse du pays face au VIH/SIDA, y compris dans le cadre des interventions communautaires.

Cette section analysera également le potentiel de la culture en tant que secteur productif²⁶; si un tel potentiel existe, il convient de vérifier la présence d'une politique sectorielle et si et comment la dimension culturelle peut être prise en compte et intégrée aux interventions communautaires, en respectant les principes de concentration et de complémentarité de l'aide.

II.2.6 Stratégie commune UE-Afrique (SCUA): appropriation et participation du pays partenaire

En Afrique, les délégations devraient inclure l'architecture de gouvernance panafricaine (le mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et toute la gamme d'instruments et de conventions liés à la gouvernance panafricaine et aux droits de l'homme) dans le dialogue sur la RMP, encourager la ratification/ la mise en œuvre de mesures d'aide et en discuter.

Il convient d'évaluer le degré d'appropriation de la SCUA et l'implication du pays dans la mise en œuvre des huit partenariats thématiques du premier plan d'action (2008-2010). La RMP actuelle est la première grande occasion d'assurer le suivi des engagements de Lisbonne de décembre 2007 en adaptant la programmation nationale aux exigences de la SCUA. L'analyse prêtera de ce fait une attention particulière:

- au degré d'appropriation globale de la SCUA par les acteurs concernés (gouvernement, parlement, mais également acteurs non étatiques tels que le secteur privé et la société civile);

²⁵ Le cas échéant, la situation politique, économique, sociale et culturelle des populations autochtones sera également abordée ici, notamment leur participation au dialogue politique.

²⁶ Cf. le site web du colloque international «Culture et création: facteurs de développement» organisé par la Commission (2009) et la déclaration de Bruxelles connexe <http://www.culture-dev.eu>.

- à l'implication actuelle des pays dans la mise en œuvre des huit partenariats thématiques, y compris la façon dont ils sont concrétisés dans leurs propres engagements stratégiques et les ressources financières/ humaines nécessaires;
- au potentiel du pays d'accroître sa participation active (compte tenu de la participation généralement faible des pays sub-sahariens);
- à la possibilité pour la CE et les États membres de refléter les objectifs de la SCUA dans leurs documents de stratégie et d'accompagner les pays africains à cet égard, y compris dans le cadre d'une adaptation des programmes de coopération en matière de développement existants et de l'alignement possible des secteurs focaux en fonction de la SCUA.

II.3 Vue d'ensemble de la coopération passée et en cours (max 7 pages)

Dans le cadre de la RMP, il convient d'évaluer le degré de mise en œuvre de l'aide communautaire, tant en termes d'absorption financière que de contributions aux résultats du développement au niveau des réalisations, résultats et impact relevés. La période concernée s'étend de la rédaction du DSP (~2006) à septembre 2009, et couvrira le 10^e FED ainsi que les paiements effectués de 2006 à septembre 2009 dans le cadre de FED précédents et du budget communautaire.

II.3.1 État des lieux des performances financières des ressources FED

La question sous-jacente est la suivante: *la capacité d'absorption du pays partenaire est-elle satisfaisante à la lumière des allocations d'aide actuelles?*

Le rapport sur la gestion de l'aide extérieure (EAMR) présente une description détaillée de l'avancement de la mise en œuvre du FED et de la réserve de projets. Le RAC doit se garder de répéter ces informations opérationnelles détaillées et se pencher plutôt sur la capacité d'absorption globale, à savoir les engagements et paiements *cumulés*, et spécifiquement les principaux retards, revers et obstacles rencontrés ou prévus et les mesures prises. Cela peut comprendre une brève évaluation des principaux indicateurs d'absorption financière (allocations en cours, pas encore engagées, reste à contracter: RAC²⁷ et reste à payer: RAP²⁸) ainsi que des risques de perte de fonds résultant d'une mise en œuvre tardive des FED précédents²⁹.

II.3.2 État des lieux de l'aide budgétaire générale/sectorielle

a. Pays mettant en œuvre l'aide budgétaire (y compris les contrats OMD)

L'évaluation sera orientée par la question sous-jacente suivante: *l'aide budgétaire générale (ABG)/l'aide budgétaire sectorielle (ABS) sont-elles toujours "on track" et comment contribuent-elles aux objectifs généraux et sectoriels du pays?*

Dans ce contexte, une double vérification doit être faite: i) comment le pays a-t-il évolué concernant le respect des critères généraux d'éligibilité de l'ABG/ABS: existence d'une politique et stratégie nationale/sectorielle bien définie, un cadre politique macro-économique axé sur la

²⁷ Reste à contracter: engagements globaux en cours sans engagement individuel (contrat).

²⁸ Reste à payer: montant impayé des contrats en cours.

²⁹ L'objectif est de vérifier la capacité à absorber l'aide communautaire de façon efficace dans les délais imposés par le règlement financier (contrat passé dans les trois ans suivant l'engagement global) et l'accord interne du 10^e FED (les fonds ne peuvent plus être engagés après le 31 décembre 2013).

stabilité et un programme crédible et pertinent pour améliorer la gestion des finances publiques (GFP) (une référence peut être faite à la dernière initiative relative aux dépenses publiques et à la responsabilité financière (PEFA) si disponible); et ii) la façon dont le dialogue politique lié à l'ABG/ABS a contribué à atteindre les objectifs généraux ou sectoriels exprimés par les indicateurs de performance axés sur les résultats (pour le déblocage des tranches variables).

L'analyse devrait prêter une attention particulière au lien avec le dialogue sectoriel et le suivi dans les secteurs sociaux (notamment via des indicateurs illustrant les résultats dans les secteurs sociaux) et, si possible, la gestion des risques y compris les préoccupations spécifiques qui s'appliquent aux situations fragiles. Sur cette base, les principaux résultats de la dernière ou des dernières revues conjointes ABG et ses principales recommandations seront discutés ainsi que les éventuelles modifications et les principaux événements intervenus au sein du groupe de donateurs de l'aide budgétaire (signature du protocole, adoption d'un nouveau cadre d'évaluation des performances, etc.). Le rapport de la revue annuelle conjointe (aide-mémoire) reprenant la série d'indicateurs (cadre d'évaluation des performances) utilisés au début et toutes les mises à jour peuvent être ajoutés en annexe au RAC.

Les fonds réellement versés en 2008-2009 (avec mention de la part fixe et variable) devraient être comparés avec les fonds engagés (et la période de paiement prévue).

b. Pays ne mettant pas encore en œuvre de l'aide budgétaire

Une évaluation des progrès réalisés pour satisfaire les critères généraux d'éligibilité à l'aide budgétaire, liés à l'existence d'un DSRP (ou documents équivalents), la situation macro-économique et les réformes de la GFP, en faisant référence aux principaux résultats du dernier rapport PEFA (ou équivalent). Cette évaluation orientera les recommandations possibles de la RMP en vue de lancer ou d'étendre l'application de l'aide budgétaire, l'ABS ainsi que l'ABG liées aux secteurs sociaux, dans la deuxième moitié du 10^e FED et/ou pour accroître le renforcement des capacités afin d'aider le pays partenaire à satisfaire les critères d'éligibilité à l'avenir.

II.3.3 Projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux

La question clé est de savoir: *avec quelle efficacité les projets et programmes communautaires en cours ou clôturés en 2009 ont contribué ou non aux résultats en matière de développement du secteur (voire même au-delà)?*

Étant donné que les informations les plus pertinentes au niveau du projet figurent déjà dans le rapport sur la gestion de l'aide extérieure (et ses principaux tableaux annexés au RAC), il n'est pas nécessaire de fournir d'informations relatives aux procédures des projets (contrats signés, procédures de passation de marché lancées, paiements effectués, etc.). Ce chapitre se concentrera sur les chaînes de résultats au niveau global, en mettant en relation les intrants et les réalisations, résultats et impact, par rapport aux objectifs identifiés et aux engagements stratégiques sectoriels, en montrant clairement la façon dont la contribution communautaire a (directement ou indirectement) contribué aux résultats en matière de développement au niveau sectoriel et si applicable, au niveau national. Il convient d'identifier les principaux obstacles et, éventuellement, les actions correctives nécessaires. Il y a lieu également de prêter une attention particulière à la manière dont les problèmes transversaux ont été intégrés.

L'évaluation devrait essentiellement se baser sur des réalisations mesurables, des résultats et des indicateurs d'impact. La RMP donne l'occasion d'améliorer la série d'indicateurs du PIN et de les compléter au besoin avec des niveaux de référence initiaux (nouveaux) et des objectifs finaux de fin de projet, afin de faciliter les rapports au cours des prochaines années ainsi que l'évaluation des performances dans la RFP. Lorsque le cadre logique initial ne fournit pas d'indicateurs SMART, il doit être actualisé dans la mesure du possible et des indicateurs plus pertinents doivent être établis, en utilisant les indicateurs développés entre temps par l'unité d'évaluation conjointe et/ou des exemples d'indicateurs dans les fiches de programmation sectorielle ou les orientations de programmation/suivi actualisées³⁰. En outre, si elles sont disponibles, les conclusions des revues de donateurs (conjointes) des secteurs et programmes peuvent être utilisées, ainsi que les informations obtenues du système de suivi orienté sur les résultats sur l'efficacité, les perspectives d'impact et la viabilité potentielle.

Ce point sera structuré de la façon suivante:

a. La contribution des projets et programmes dans le(s) secteur(s) focal(aux)

Évaluer la façon dont les projets et programmes dans le(s) secteur(s) focal(aux) du DSP contribuent aux performances du pays en répondant à la question sous-jacente suivante: *les performances des projets / programmes sont-elles en bonnes voie, à savoir est-il prévu d'atteindre les résultats en matière de développement (réalisations, résultats et impact) formulés au départ (ou ultérieurement) par rapport aux objectifs et/ou critères de référence du projet/programme? Existe-t-il ou y a-t-il eu des retards ou des contraintes importantes? le cas échéant, quelles actions correctives ont été prises/ envisagées?*

Si les domaines focaux du 10^e FED sont différents des domaines focaux du 9^e FED (ou de FED antérieurs), commencer par les projets/ programmes dans les secteurs focaux des FED précédents et évaluer les perspectives dans ces secteurs après la fin du soutien de la Commission (entre autres en termes de viabilité et de division du travail).

Les principales conclusions de la fiche d'évaluation de la mise en œuvre du domaine focal (cf. annexe A-II.4) devraient figurer ici, y compris en évaluant si le projet/programme et/ou l'intervention de la CE dans ce domaine focal est encore pertinent en tenant compte des avancées dans la division du travail et l'évolution de l'environnement.

b. La contribution des projets et programmes dans le secteur non-focal

Commenter les résultats en matière de développement obtenus dans le cadre des projets et programmes dans le domaine non focal, mesurés par rapport aux objectifs identifiés du projet/ programme/ secteur. Lorsque le secteur non focal comprend toute une gamme de projets / programmes répartis dans différents (sous) secteurs, indiquer comment la rationalisation (concentration accrue) du domaine sera réalisée, notamment avec la suppression progressive de l'aide ou des accords de coopération déléguée.

c. Aide aux acteurs non étatiques

Indiquer la façon dont l'aide financière communautaire aux ANE a contribué à renforcer leur capacité: recensement des ANE, appui à la coordination et à la mise en réseau des ANE (y

³⁰ Cf. les sites web Europeaid/activités/évaluation et intranet de l'iQSG.

compris l'identification et la communication des besoins de leurs groupes cibles aux décideurs politiques); renforcement des capacités en matière de recherche stratégique; participation au dialogue sur les politiques et suivi de la mise en œuvre des politiques du gouvernement; mobilisation des ANE dans la fourniture de services y compris le soutien à une participation entière et libre des populations autochtones dans tous les aspects de la société et le renforcement de la dimension culturelle appropriée de la stratégie de développement du pays.

II.3.4 Autres actions

Placer l'accent sur la conformité par rapport aux stratégies nationales, la complémentarité et la coordination, la subsidiarité par rapport à la programmation nationale et les résultats en termes de développement. Les activités à prendre en compte regroupent celles financées via:

- a) le DSR/PIR du FED, notamment les projets visant à améliorer la gouvernance de l'intégration régionale, la création de marchés régionaux intégrés, le soutien au développement des affaires, le lien entre les réseaux régionaux d'infrastructure ou l'élaboration de politiques régionales pour le développement durable;
- b) les programmes Intra-ACP du FED, l'instrument de financement de la coopération au développement (DCI) (Afrique du sud, protocole sucre et programmes thématiques³¹), et l'IEVP (notamment dans le cadre de la SCUA), y compris les activités nationales financées à partir de facilités intra-ACP (notamment eau, énergie, infrastructure), les initiatives financées par le cadre spécial d'assistance (CSA) pour les pays ACP exportateurs de bananes, l'enveloppe africaine des programmes intra-ACP ou les initiatives mondiales pour lesquelles la Communauté est un contributeur majeur (telles que le GFATM ou l'initiative Fast Track éducation pour tous).

Concernant les mesures d'accompagnement relatives au sucre, une synthèse sera faite des conclusions (provisoires) de la RMP menée dans le cadre du DCI sur les avancées dans la mise en œuvre du programme indicatif pluriannuel 2007-2010. Pour les pays PALOP/Timor-Oriental: indiquer les activités spécifiques financées dans le cadre de la coopération fonctionnelle PALOP/Timor-Oriental. Les pays qui gèrent encore de fonds STABEX devraient également évaluer ces programmes et si les échéances contractuelles ne seront pas respectées, préciser les montants qui devraient être dégagés et transférés à l'enveloppe A du 10^e FED et les propositions d'allocation.

- c) les interventions de la BEI, en évaluant la façon dont elles tiennent compte des objectifs économiques du pays partenaire et s'intègrent/ sont coordonnées avec le DSRP/PND et comment la complémentarité avec le PIN est garantie.
- d) besoins imprévus:
 - l'aide humanitaire ou d'urgence (financée à partir de l'enveloppe B du FED et/ou ECHO): les causes de l'urgence, les mesures réactives prises au niveau national et l'impact/ les résultats de cette aide doivent être mentionnés,
 - d'autres besoins imprévus financés à partir de l'enveloppe B, notamment l'allègement de la dette, les actions financées dans le cadre du programme sur la flambée des prix alimentaires (et la facilité alimentaire adoptée en 2008) et dans le cadre de FLEX.

³¹ Environnement et gestion durable des ressources naturelles, notamment de l'énergie; acteurs non étatiques et autorités locales dans le secteur du développement; sécurité alimentaire; migrations et asile; investissement dans les ressources humaines.

Selon le cas, en tenant compte des situations de fragilité et du risque accru de catastrophes naturelles en conséquence du changement climatique, une attention particulière sera portée sur les situations d'insécurité alimentaire et LRRD, notamment les mesures préventives de réduction des risques de catastrophes prises ou envisagées, l'articulation entre les interventions de secours à court terme, de réhabilitation à moyen terme et de développement à long terme ainsi que les perspectives de financement futur, sachant que la mission d'ECHO n'est pas de maintenir sa présence au-delà des phases de secours et premiers stades de réhabilitation.

- e) autres interventions communautaires (instrument financier de promotion de la démocratie et des droits de l'homme, instrument de stabilité, accords sur la pêche, etc.), en évaluant leurs interactions avec la coopération géographique de la CE et les autres dimensions (politique et commerciale) des relations bilatérales.

II.3.5 Cohérence des politiques au service du développement (CPD)

Hormis les politiques d'aide, d'autres politiques contribuent ou affectent les efforts des pays en développement pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Lorsque ces éléments n'ont pas encore été traités précédemment, identifier, lorsque c'est pertinent des exemples concrets illustrant la façon dont les politiques communautaires ou des mesures spécifiques dans différents domaines politiques³², autres que les politiques et programmes de l'UE en faveur du développement, peuvent soutenir (ou non) les efforts de développement ou la réalisation des OMD dans le pays. Il convient de mettre en évidence des exemples concrets et avérés en matière de cohérence et de synergies positives (par exemple: l'effet de la mobilité des cerveaux dans des secteurs sociaux ou économiques clés; les possibilités commerciales; la mise en œuvre des règles relatives aux droits d'auteur; les bénéfices des programmes de recherches financés par l'UE dans le pays; le développement des pêcheries locales soutenu dans le cadre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche, etc.). Il convient de mettre en évidence les éventuels liens avec la stratégie de réponse d'aide.

Concernant les pays africains, la CPD devrait également être envisagée dans le cadre de la SCUA. En renforçant les relations entre l'Afrique et l'UE au-delà de la coopération traditionnelle en matière de développement, la SCUA cherche également à promouvoir une plus grande cohérence et efficacité des relations entre l'UE et les pays partenaires africains dans les nouveaux domaines stratégiques tels que la paix et la sécurité, le changement climatique ou l'accès à l'énergie et la sécurité énergétique.

II.3.6 Le dialogue au niveau pays

À partir du questionnaire de l'annexe A-I.2, fournir une brève description de la participation des AL et des ANE au processus de revue et aux avancées réalisées quant à leur participation et leur rôle dans le contrôle démocratique et le suivi dans l'utilisation de l'aide communautaire. Préciser comment les parlements nationaux ont été impliqués.

Évaluer également le degré de programmation conjointe avec les États membres (et éventuellement d'autres donateurs) notamment en actualisant l'analyse et selon le cas, la stratégie de réponse et le PIN.

II.3.7 Efficacité de l'aide et programmation conjointe

³² Commerce, environnement, changement climatique, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, emploi et travail décent, société de l'information, transport et énergie.

Seuls les principaux développements seront résumés ici et les questions spécifiques mises en évidence³³:

- mention sera faite des principales mesures prises en matière d’alignement, de coordination des donateurs (de l’UE), d’harmonisation entre les donateurs (et appropriation et rôle du gouvernement du pays partenaire dans ce processus), gestion des résultats en matière de développement et responsabilisation mutuelle, en faisant également état des matrices des donateurs actuels et potentiels (cf. annexe A-I.3 A et B). Des efforts spécifiques étant en cours pour développer les dispositifs régionaux d’aide pour le commerce, les efforts pour collaborer avec les donateurs de l’UE à cette fin seront spécifiquement mentionnés;
- des informations spécifiques seront fournies sur le suivi apporté ou envisagé de l’initiative accélérée sur la division du travail et la coopération déléguée (cofinancement) avec les États membres (et autres donateurs). Des informations spécifiques sur les conséquences des initiatives proposées en matière de division du travail sur la concentration sectorielle du DSP et du PIN ainsi que la complémentarité des donateurs, notamment dans les secteurs sociaux, devront être présentées dans le résumé exécutif du RAC et dans les conclusions et recommandations de la RMP;
- indiquer le rôle de la délégation CE, des États membres et autres donateurs – y compris les donateurs nouveaux – dans la coordination des donateurs et la division du travail. Fournir des informations sur les cas (éventuels) de coopération triangulaire avec un nouveau donateur;
- identifier les lacunes ou les secteurs «oubliés» ainsi que les progrès en termes de plus grande complémentarité des instruments (communautaires) et des actions des donateurs, notamment dans les situations de fragilité.

³³ AIDCO assure le suivi des indicateurs de Paris, y compris dans le cadre des rapports sur la gestion de l’aide extérieure, les quatre engagements supplémentaires de l’UE.

III. L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE L'ENVELOPPE A DANS LA RMP

III.1 Méthodologie générale

Le consensus européen exige que l'allocation (ou réallocation) de l'aide soit décidée en fonction de critères standardisés, objectifs et transparents. Pour la RMP, un système souple mais rigoureux est proposé à partir d'une appréciation qualitative des progrès réalisés dans différentes dimensions du développement, principalement depuis l'élaboration du DSP, au besoin, avec des corrections liées à des considérations particulières et des critères de référence si possible³⁴.

L'évaluation

Pour chacune des quatre dimensions du développement retenues pour l'évaluation au cours de la RMP, une question clé sera traitée afin de résumer l'évaluation du thème. La réponse à cette question clé est elle-même basée sur la réponse à un certain nombre de questions sous-jacentes sur les différents aspects de la dimension qui sera évaluée.

L'évaluation se fera par rapport à des critères qui sont connus du pays partenaire (voir le programme d'action d'Accra). Les critères appliqués au niveau international (tels que les indicateurs des OMD) doivent être utilisés dans la mesure du possible en les associant aux indicateurs prévus dans les cadres de suivi convenus au niveau local entre le gouvernement et la Commission (tels que le plan d'action de gouvernance et tout autre indicateur approuvé au début dans le DSP, notamment les cadres logiques des projets/ programmes) ainsi que les cadres conjoints d'évaluation des performances (DSRP-PND/ ABG/ sectorielle/ thématique) convenus entre le pays partenaire et un groupe de donateurs et auquel la Commission participe.

L'évaluation de chaque dimension est détaillée dans les «fiches d'évaluation» (cf. annexes A-II.1-4). Elles peuvent être utilisées comme modèles par la délégation et sont ensuite synthétisées et réunies dans la «grille d'évaluation (type) consolidée de la RMP» (cf. point III.2) qui fera partie des conclusions de la RMP et étayera les recommandations en faveur d'une éventuelle modification de l'allocation.

Afin de parvenir à une évaluation standardisée et structurée qui soit homogène dans les différentes dimensions et les différents pays, un système de notation est proposé pour la totalisation des résultats de la revue. La réponse à chaque question sera résumée dans une appréciation qualitative en classant les résultats en quatre catégories:

	note
La première catégorie correspond à des progrès significatifs et constants ou des performances constamment élevées ou exceptionnelles	a
La 2 ^e catégorie correspond à une bonne progression dans la majorité des thèmes	b
La 3 ^e catégorie correspond à peu de progrès en moyenne	c

³⁴ Pour les pays disposant d'un petit PIN (≤ 40 M€) et d'un seul domaine focal outre l'ABG, une procédure simplifiée peut être appliquée pour l'évaluation des performances de la RMP. Les exigences minimales sont une évaluation du niveau de mise en œuvre du plan d'action de gouvernance (annexe A-II.1, 1^e question) qui peut servir de base à la notation globale de la dimension de gouvernance (en tenant compte au besoin des considérations particulières) et des performances de mise en œuvre (annexe A-II.4). Concernant les dimensions économique et sociale, une évaluation plus générale de la question clé peut être faite directement à partir notamment des données de l'annexe A-I.1.

La 4 ^e catégorie correspond à l'absence de progrès	d
---	---

Lorsque la description de l'appréciation d'une question sous-jacente ne correspond pas exactement au résultat de l'évaluation, les délégations donneront la note qui se rapproche le plus du résultat de l'évaluation.

Pour chaque dimension, la façon de consolider l'évaluation des questions sous-jacentes en une seule appréciation pour la question clé est la suivante (elle sera expliquée de façon plus détaillée dans les fiches d'évaluation individuelles):

Uniquement des a et au maximum un tiers de b	A
Uniquement des a et des b et au maximum un tiers de c	B
Au maximum un tiers de d	C
Plus d'un tiers de d	D

La totalisation globale des notes relatives à la progression dans chaque dimension (cf. point III.2) conduira à une recommandation en faveur d'une hausse de l'allocation, du maintien de l'allocation sans modification ou d'une baisse de l'allocation. Le volume exact des catégories de réallocation devra être décidé à la fin à la lumière du profil de répartition des recommandations (afin de pouvoir équilibrer les comptes).

La délégation, en consultation avec les États membres de l'UE représentés au niveau local feront une évaluation préliminaire des dimensions clés du développement. Au besoin, l'ON, les autres donateurs et les ANE concernés peuvent être impliqués également dans la phase préparatoire, notamment en vue de collecter des informations pertinentes et de vérifier les données factuelles mais sans entrer dans un processus de négociation. Ces évaluations seront comparées aux critères de référence afin d'assurer une évaluation rationalisée, objective et transparente dans tous les pays. Toute différence importante relevée dans l'évaluation par rapport aux critères de référence sera expliquée, notamment en se basant sur les «considérations particulières». Les critères de référence externes proviennent de sources internationales qui seront précisées pour chaque fiche d'évaluation.

Considérations particulières

Le pays partenaire ne maîtrise parfois pas entièrement l'environnement dans lequel il évolue alors que celui-ci peut avoir un impact positif ou négatif significatif sur ses progrès. Lorsque ces contraintes sont d'une nature exceptionnelle, elles peuvent être intégrées dans l'évaluation des progrès grâce à l'énoncé de «considérations particulières». Pour chaque question sous-jacente de chaque dimension ou pour la dimension dans son ensemble, il est possible d'identifier et de documenter ces éventuels facteurs limitatifs et d'analyser leur impact sur les progrès afin de corriger l'évaluation initiale.

Ces considérations particulières peuvent comprendre les catastrophes naturelles, l'instabilité régionale avec ses retombées sur l'économie nationale ou les situations de fragilité, où l'État ne souhaite pas ou ne peut pas assurer ses fonctions de base et le contrat social est rompu³⁵. Dans

³⁵ La note AIDCO D(2009)1049 du 21.1.2009 repère les pays en situation fragile dans lesquels des procédures de crise plus souples peuvent être appliquées. Pour les pays figurant dans cette liste, la fragilité ne devrait pas être évoquée automatiquement comme une considération spéciale, applicable à toutes les dimensions; au cas où la fragilité devrait être utilisée comme une considération spéciale lors de l'évaluation de l'une des dimensions de performance ou pour l'une des questions sous-jacentes, son impact sur l'évaluation doit encore être expliqué. De

ces circonstances, les pays ont une capacité institutionnelle très limitée pour mettre en œuvre des réformes, même s'ils affichent un engagement fort vis-à-vis des réformes et/ou il est possible que l'impact de ces réformes ne se traduise que très lentement et avec des retards très longs par des progrès dans les indicateurs clés de développement. Lors de l'évaluation de la coopération communautaire, il convient également de tenir compte des situations où la Commission a rencontré des contraintes, notamment en raison de procédures exceptionnellement longues et/ou du manque de capacités au sein de la délégation.

Dans un souci de transparence, l'évaluation des progrès techniques sera réalisée en premier. Les éventuelles considérations particulières seront analysées séparément pour chaque question afin de vérifier si elles peuvent nuancer le résultat de l'évaluation des progrès de la RMP. Ces considérations particulières peuvent conduire à modifier dans une certaine mesure la notation de l'évaluation:

Évaluation technique	Notation initiale	Considérations particulières	Notation actualisée
Progrès significatifs et constants	a/A		a/A
Bonne progression dans la majorité des thèmes	b/B		\leq a/A
Peu de progrès en moyenne	c/C		\leq a/A
Absence de progrès	d/D		\leq b/B

Le lien entre les décisions d'allocation de la RMP et la crise économique et financière actuelle

Une considération particulière très spécifique concerne l'impact de la crise économique et financière actuelle sur les progrès réalisés jusqu'à présent concernant les principaux indicateurs de développement évalués au cours de la RMP. Les fiches d'évaluation de la RMP examinent les progrès réalisés avant que l'impact éventuel de la crise ne soit apparu. De ce fait, l'impact éventuel de la crise économique et financière actuelle ne saurait être retenu comme une considération particulière pour chacune des quatre dimensions spécifiques de l'évaluation de la RMP, mais peut être invoqué comme une considération particulière transversale sur la grille d'évaluation consolidée de la RMP lors de la présentation de l'allocation proposée (adaptée) (cf. point III.2).

Recommandations en faveur d'une modification du volume des allocations de l'enveloppe A

La délégation, en consultation avec les États membres de l'UE représentés au niveau local, doivent proposer et transmettre au siège de la Commission les fiches d'évaluation de la RMP avec la note initiale proposée et, le cas échéant, la note éventuellement proposée après avoir pris en compte les considérations particulières qui seront expliquées dans la fiche et le projet de grille d'évaluation consolidée de la RMP. La grille d'évaluation consolidée fera référence aux considérations particulières qui auront affecté la notation au niveau de chaque dimension. Le siège de la Commission contrôlera la cohérence de la grille d'évaluation de la RMP (avec les services géographiques et thématiques respectifs) avant que le directeur général de la DG DEV ne prenne une décision et que les procédures décisionnelles, comprenant l'avis du comité du FED, ne soient lancées.

même, des situations de fragilité peuvent également survenir dans des pays non repris sur la liste prévue pour les procédures flexibles, mais de nouveau, ces cas doivent être soigneusement argumentés.

III.2 La grille d'évaluation consolidée de la RMP

L'évaluation consolidée qui sera intégrée dans les conclusions de la RMP pour soumission au comité du FED (voir tableau sur la page suivante), donne lieu provisoirement à cinq niveaux de recommandations: deux conduisant à une hausse du volume de l'allocation A, deux conduisant à une baisse du volume de l'allocation A, et une proposant un statu quo. La catégorisation finale et le volume relatif des réallocations par catégorie seront déterminés à la fin du processus d'examen par le siège de la Commission, en fonction des réserves effectivement disponibles à cette date et du profil de performances ACP résultant de cet examen analytique.

PROPOSITION DE GRILLE D'ÉVALUATION DE LA RMP PAR LA DELEGATION				
NOM DU PAYS:				
Allocation actuelle du 10 ^e FED pour l'enveloppe A (en euros):				
ÉVALUATION DES PROGRES DE LA RMP:				
	Note: A, B, C, D	Toutes les considérations particulières évoquées dans la préparation des fiches d'évaluation et utilisées pour justifier une éventuelle correction de la notation		Notation après correction
1. évolution de la situation en matière de gouvernance				
2. évolution de la situation économique				
3. évolution de la situation sociale et en matière de pauvreté				
4. aide de la CE – performances en matière de mise en œuvre				
CONCLUSION ET RECOMMANDATION INTERMEDIAIRE				
Cocher la case correspondante			Enveloppe A	Ensemble des considérations particulières y compris l'impact de la crise
<input type="checkbox"/>	Progrès significatifs et constants: uniquement des A et au maximum un B		hausse	++ (%)
<input type="checkbox"/>	Bonne progression dans la majorité des thèmes évalués: au moins un A, au maximum un C et pas de D		hausse	+ (%)
<input type="checkbox"/>	progrès moyens: au maximum deux C et pas de D		pas de modifications	= (%)
<input type="checkbox"/>	peu ou pas de progrès réalisés dans la majorité des thèmes évalués: plusieurs C et au maximum un D		baisse	- (%)
<input type="checkbox"/>	Absence de progrès voire même dégradation de la situation dans plusieurs domaines: plusieurs D		baisse	-- (%)
RECOMMANDATION FINALE				en M€
après avoir pris en compte toutes les considérations particulières, cocher la case correspondante:				<input type="checkbox"/> ++ (%)
				<input type="checkbox"/> + (%)
				<input type="checkbox"/> = (%)
				<input type="checkbox"/> - (%)
				<input type="checkbox"/> -- (%)

IV. L'ÉVALUATION DE L'ENVELOPPE B DANS LA RMP

IV.1 ÉVALUATION DES RISQUES

L'enveloppe B vise à fournir aux pays partenaires des moyens souples afin de répondre à «*des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation*»³⁶. Bien qu'elle s'inscrive dans le PIN, l'enveloppe B ne saurait être considérée comme un «droit de tirage» mais plutôt comme une «police d'assurance». Le lien entre l'enveloppe B et l'allocation nationale a été de nouveau limité avec la première révision de l'accord de Cotonou qui a introduit la possibilité de réapprovisionner les enveloppes A ou B à tout moment en fonction des besoins spéciaux³⁷, définis dans une déclaration IV connexes comme des besoins «*qui peuvent résulter de circonstances exceptionnelles et/ou imprévues telles que des situations d'après crise*».

Au vu de cette nouvelle clause de réalimentation, il a été décidé au début du 10^e FED d'allouer uniquement un tiers de la réserve de l'enveloppe B à chaque pays³⁸, dont 25% est réservé à ECHO (ou une enveloppe consolidée de 150 M€), lui permettant d'accéder directement aux fonds complémentaires à l'assistance financée à partir du budget communautaire pour les actions humanitaires à court terme de sauvetage et leur suivi, en contribuant ainsi au lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement. Un autre tiers a été affecté aux réalimentations destinées aux pays dans le cadre de FLEX et un dernier tiers a été maintenu en tant que réserve prudentielle non affectée pour d'autres types de réalimentations ponctuelles. Toutefois, une des limitations du 9^e FED persiste, bien qu'à une échelle moindre, à savoir l'impossibilité de réduire les allocations B excédentaires en dehors de la RMP ou de la RFP.

La RMP du 10^e FED doit donc être perçue comme une opportunité de réévaluer les risques du pays et les allocations de l'enveloppe B sachant qu'il convient de préserver une flexibilité maximale (i) afin de permettre à ECHO de conserver un accès direct à sa part des enveloppes B pour l'aide humanitaire d'urgence dans la plupart des pays sujets aux catastrophes naturelles (le solde non engagé de son allocation initiale de 150 M€), et (ii) afin de répondre aux situations de crise imprévues lorsqu'elles se présentent grâce à une réserve globale maximale de l'enveloppe B permettant de réalimenter les enveloppes B individuelles des pays. Les allocations de l'enveloppe B au niveau des pays devraient uniquement être réservées à l'aide humanitaire et aux aides d'urgence (articles 72-73 de l'AC) qui nécessitent une réponse rapide. Pour tous les autres besoins imprévus, les enveloppes B peuvent être réalimentées au cas par cas, en veillant à ce que le délai nécessaire pour parvenir à une décision de réalimentation ne nuise pas à l'efficacité et à l'efficacité de la réponse donnée dans ces circonstances³⁹.

³⁶ Accord de Cotonou, annexe IV, article 3.2.b.

³⁷ Accord de Cotonou, annexe IV, article 3.5

³⁸ La taille de l'allocation initiale de l'enveloppe B était basée sur le bilan de l'utilisation de l'enveloppe B du 9^e FED et la taille de l'enveloppe A initiale du 10^e FED.

³⁹ Conformément aux orientations en matière de réalimentation de l'enveloppe B (cf. note D(2008)5059 du 20.8.2008) la procédure normale pour l'adoption d'une décision de la Commission concernant la réalimentation de l'enveloppe B dure 50 à 60 jours ouvrables; toutefois, grâce à des procédures accélérées à chaque étape de ce processus, cette procédure peut être considérablement écourtée, mais s'étendra néanmoins au minimum sur quatre semaines probablement, en tenant compte également de l'avis nécessaire du comité FED.

Les délégations doivent donc fournir des informations sur les circonstances spécifiques qui justifieraient de maintenir une allocation de l'enveloppe B au niveau national en plus de la part ECHO⁴⁰. L'évaluation réalisée au niveau de la délégation sera complétée au siège par une consultation d'ECHO qui sera invité à indiquer s'il doit maintenir un montant affecté au niveau national et dans ce cas, quel montant (sachant que le total cumulé d'ECHO est limité à 150M€ pour toute la période du 10^e FED).

IV.2 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

À partir de l'évaluation des risques effectuée, une recommandation sera formulée sur l'allocation de l'enveloppe B et sur la part réservée à ECHO dans cette enveloppe (cf. point V). Si aucune aide humanitaire ou d'urgence n'est prévue dans un avenir proche (le pays n'ayant pas vécu par le passé de crises humanitaires importantes nécessitant une aide humanitaire ou d'urgence et la délégation ne perçoit pas de risques tangibles immédiats), l'enveloppe B sera réduite au montant réservé à ECHO mise à jour s'il est considéré nécessaire qu'ECHO garde un accès direct à l'enveloppe B. Les allocations excédentaires de l'enveloppe B seront transférées à la réserve générale de l'enveloppe B, à partir de laquelle les enveloppes B des pays confrontés à de nouveaux besoins imprévus peuvent être réalimentées.

En fonction des recommandations de chaque pays et de l'historique d'utilisation de l'enveloppe B pour l'aide humanitaire et d'urgence, une proposition de réallocation consolidée de l'enveloppe B sera préparée par DEV-C1 en consultation avec ECHO.

⁴⁰ Les circonstances spécifiques renvoient à «des difficultés économiques et sociales graves, à caractère exceptionnel, résultant de calamités naturelles ou de crises d'origine humaine comme les guerres ou autres conflits ou de circonstances extraordinaires ayant des effets comparables.» (AC, Article 72.1) qui peuvent exiger une aide humanitaire et des aides d'urgence tel que précisé dans les articles 72 et 73 de l'AC. Cette évaluation des risques ne doit pas tenir compte de l'impact de la crise économique et financière actuelle qui sera traitée dans le cadre des systèmes FLEX et de vulnérabilité ad hoc FLEX.

V. LES CONCLUSIONS DE LA RMP

Les conclusions de la RMP seront soumises au comité du FED pour avis. Elles doivent donc être présentées dans un document distinct qui comprend toutes les informations pertinentes permettant aux membres du comité du FED d'émettre un avis sur la nécessité et la justification des éventuels changements de stratégie, sur l'évaluation des performances et sur les éventuelles modifications des allocations de l'enveloppe A et/ou B.

Les conclusions de la RMP comprennent:

- a) le résumé exécutif et les conclusions du RAC (point II.1 des orientations)⁴¹ et ses annexes A-I non facultatives, avec une recommandation dûment documentée confirmant la validité de la stratégie de réponse initiale (ou de toute révision ad hoc antérieure de la stratégie, notamment en réponse à la crise économique et financière actuelle) et du PIN initial ou le cas échéant en proposant une révision de son angle stratégique et/ou des allocations tel que justifié par le résultat de la RMP;
- b) la grille d'évaluation de la RMP (point III.2 des orientations), comprenant une recommandation globale et justifiée concernant une modification éventuelle de l'allocation globale de l'enveloppe A, en tenant compte des éventuelles considérations particulières et du possible transfert des fonds STABEX désengagés;
- c) les conclusions de l'évaluation de l'enveloppe B (point IV.2 des orientations), concernant l'éventuelle nécessité de maintenir une réserve de l'enveloppe B pour l'aide humanitaire et d'urgence jusqu'à la revue de fin de parcours;
- d) une synthèse des recommandations ci-dessous présentées sous la forme du tableau normalisé suivant:

PIN	PIN initial			PIN actuel*			Proposition de la RMP		
	Montant (en M€)	Dont ABS (en M€)	Montant en % sous-total	Montant (en M€)	Dont ABS (en M€)	Montant en % env. A	Montant (en M€)	Dont ABS (en M€)	Montant en % env. A
Enveloppe A			100%	(a)		100%	(a')		100%
- ABG									
- domaine focal 1 <préciser le secteur>									
- domaine focal 2 <préciser le secteur>									
- (...)									
- domaines non focaux									
- <préciser intervention 1>									
- <préciser intervention 2>									
- (...)									
Enveloppe B			100%	(b)		100%	(b')		100%
- mise en œuvre AIDCO			75%						
- mise en œuvre ECHO			25%						
Total			100%			100%			100%
Modification de l'allocation nationale							(a')-(a)		
- enveloppe A							(b')-(b)		
- enveloppe B									

* après prise en compte des ajustements résultant de revues ad hoc

⁴¹ Tels qu'actualisés après avoir pris en compte les observations faites au cours de l'exercice d'examen analytique du siège et approuvés par l'ON.

ANNEXES – PRÉSENTATION

A-I. Annexes au RAC

1. Pays en bref:
 - A. Indicateurs macro-économiques clés (modèle à l'annexe A-I.1-A)
 - B. Indicateurs OMD et de développement clés (modèle à l'annexe A-I.1-B)
2. Liste de contrôle sur le rôle des ANE et la participation des autorités locales dans le processus de programmation (modèle à l'annexe A-I.2)
3. Efficacité de l'aide: matrices des donateurs (exemples de modèles à l'annexe A-I.3)
 - A. Versements financiers actuels et futurs
 - B. Rôles actuels et futurs des donateurs
4. Annexes financières⁴²
 - a) portefeuille PIN du FED (utiliser le tableau récapitulatif pour l'EAMR)
 - b) liste de synthèse supplémentaire (utiliser autant que possible le tableau de l'EAMR)
 - projets intra-ACP et régionaux encore en cours à la fin 2009 ou clôturés au cours de 2009, ayant un impact sur le pays;
 - projets mis en œuvre dans le pays et financés à partir de différentes lignes budgétaires encore en cours à la fin 2009 ou clôturés au cours de 2009
 - c) projets de la BEI à la clôture de l'exercice 2009

Facultatif:

5. Un plan d'action de gouvernance (PAG) mis à jour
6. Toutes les autres annexes que les délégations considèrent pertinentes (telles que le résumé d'un profil migratoire (mis à jour) (notamment quand une mission de dialogue politique sur la migration a eu lieu, lorsque la migration est un secteur de la coopération communautaire ou lorsque la situation de la migration a considérablement évolué depuis la rédaction du DSP), ou d'un profil environnemental (mis à jour), des questionnaires de vulnérabilité, ou des résumés exécutifs des évaluations, résultats du suivi orienté sur les résultats, des fiches de projets individuelles).

A-II Fiches d'évaluation de la RMP (fiches types) (ne font pas partie du RAC):

1. Fiche d'évaluation de la RMP sur la situation en matière de gouvernance
2. Fiche d'évaluation de la RMP sur la situation économique
3. Fiche d'évaluation de la RMP sur la situation sociale et en matière de pauvreté
4. Fiche d'évaluation de la RMP sur la mise en œuvre de la coopération communautaire

A-III Documents complémentaires (ne font pas partie du RAC)

- le profil de gouvernance mis à jour, ou une note explicative indiquant que le profil de gouvernance actuel est toujours d'actualité
- la note de couverture du chef de la délégation au directeur général de la DG DEV

⁴² Basées sur les dernières données disponibles. Sauf si les tableaux peuvent être tirés directement du système CRIS/ABAC en temps voulu pour le compte-rendu (les rapports standards prévus après la migration du système OLAS vers CRIS/ABAC sont encore en cours de développement), utiliser les tableaux de fin juin 2009 préparés pour l'EAMR du milieu de l'année 2009.

A-I.1 PAYS EN BREF

A-I.1-A TABLEAU DES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES ET COMMERCIAUX

		2005	2006	2007	2008 ^e	2009 ^f	2010 ^f
Données de base							
1	Population (en milliers)						
	- variation annuelle en %						
2a	PIB nominal (en millions €)						
2b	PIB nominal par habitant (en millions €)						
2c	- variation annuelle en %						
3	PIB réel (variation annuelle en %)						
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)						
Balance des paiements							
5	Exportations de biens (en % du PIB)						
	- dont les plus importants: ... (en % des exportations)						
	- dont part du commerce régional (en % des exportations) ⁴³						
5a	Balance commerciale (en % du PIB)						
	- dont part des importations UE (en % des importations)						
6	Exportation des services (en % du PIB)						
	- dont les plus importants: ... (en % des exportations)						
6a	Balance des transactions courantes (en % du PIB)						
7	Entrée nette d'envois de fonds (en % du PIB)						
8	Entrée nette d'investissements étrangers directs (en % du PIB)						
9	Dette extérieure (en % du PIB)						
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens+services)						
11	Réserves en devises (en mois d'importations de biens et de services non facteurs)						
Capacité commerciale							
12	Coût moyen d'exportation ⁴⁴						
13	Indice de compétitivité mondiale ⁴⁵						
Budget de l'État							
14	Recettes (en % du PIB)						
	- dont: subventions (en % du PIB)						
	- dont: revenus des tarifs douaniers extérieurs (en % du PIB)						
15	Dépenses (en % du PIB)						
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)						
16a	Déficit (en % du PIB) y compris les subventions						
16b	Déficit (en % du PIB) à l'exclusion des subventions						
17	Dette totale (intérieure+extérieure) (en % du PIB)						
Politique monétaire							
18	Hausse des prix à la consommation (taux moyen annuel en %)						
19	Taux d'intérêt (de l'argent, taux moyen annuel en %)						
20	Taux de change: moyenne annuelle devise nationale / 1€						

Source(s) des données:

⁴³ Sources possibles d'information: Examens des politiques commerciales de l'OMC; Manuel de statistique de la CNUCED 2008, chapitre II. 2.1 (<http://stats.unctad.org/handbook/ReportFolders/ReportFolders.aspx>).

⁴⁴ Extrait du rapport «Doing Business» de la Banque mondiale, chapitre sur le «commerce transfrontalier» (www.doingbusiness.org).

⁴⁵ Si disponible: Rapport du FEM sur la compétitivité mondiale (www.weforum.org/pdf/GCR08/GCR08.pdf).

A-I.1-B. INDICATEURS OMD ET DE DEVELOPPEMENT CLES

Ces indicateurs sont harmonisés entre la CE, la BM et la BAD afin de mesurer les performances au niveau national⁴⁶. Les indicateurs 1 à 10 sont des indicateurs OMD clés, les indicateurs 11 à 16 fournissent des informations complémentaires sur le processus de développement et de croissance économique, les indicateurs 17 et 18 concernent la situation de l'emploi.

Indicateurs clés	1990	2000	2005	2006	2007	2008	*Obj. intermédiaire	Objectifs 2015
1. % de la population disposant de moins d'1\$/jour en PPA ⁴⁷								50% 1990
2. Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants								50% 1990
3. Mortalité des enfants de moins de 5 ans								1/3 1990
4. % de prévalence VIH dans la population âgée de 15-24 ans								≤
5. % d'accouchements assistés par personnel de santé qualifié								100%
6. % d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole								100%
7. Taux net de scolarisation dans le primaire								100%
8. Rapport filles/garçons - dans l'enseignement primaire, - dans l'enseignement secondaire - dans l'enseignement supérieur								1:1
9. Proportion d'élèves qui terminent l'école primaire								
10. % de la population utilisant une source d'eau potable améliorée								½*(100% -1990)
11. Lignes fixes et téléphones mobiles pour 1 000 habitants ⁴⁸								
12. Coût officiel de la création d'entreprise ⁴⁹								
13. Temps nécessaire pour créer une entreprise								
14. PIB réel par habitant (en PPA, en USD)								
15. Accès de la population rurale à une route praticable en toutes saisons ⁵⁰								
16. Taux d'électrification des ménages ⁵¹								
17. Chômage (en % de la force de travail, déf. OIT)								
18. Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)								

* préciser l'année de l'objectif intermédiaire.

La qualité des données devrait être évaluée tant en termes de fréquence que de fiabilité des données collectées. Lorsque les séries temporelles ne sont pas entièrement comparables dans le temps, il convient de le préciser. Lorsqu'aucune donnée n'est disponible, indiquer n/a. Lorsque les données ne sont pas entièrement satisfaisantes, veuillez préciser les mesures qui ont été prises ou sont envisagées pour améliorer les capacités statistiques (y compris les sources de financement possibles / montants affectés).

⁴⁶ Les données peuvent être collectées à partir de différentes sources telles que les données de suivi des Nations unies concernant les objectifs du millénaire pour le développement (<http://mdgs.un.org>), les cadres d'évaluation des performances du DSRP national ou les revues sectorielles, le FMI (données macro-économiques), etc.

⁴⁷ Cet indicateur peut être remplacé par un indicateur basé sur des seuils de pauvreté nationaux. Dans ce cas il sera nécessaire d'ajouter un commentaire afin d'assurer une interprétation consistante dans le temps des données.

⁴⁸ Les données sur les lignes téléphoniques et les abonnés mobile peuvent probablement être collectées auprès des agences nationales mais sont regroupées par l'Union internationale des télécommunications (UIT).

⁴⁹ Les indicateurs 12 et 13 sont considérés comme des variables clés du rapport de la BM «Doing Business» (www.doingbusiness.org).

⁵⁰ Les données sont collectées dans le cadre des (a) enquêtes auprès des ménages qui comprennent des informations sur l'accès au transport; ou (b) des données de cartographie visant à déterminer combien de personnes vivent dans des bassins spécifiques du réseau routier. La BM peut également disposer de certaines informations, notamment sur les pays IDA.

⁵¹ Les données sont collectées dans le cadre d'enquêtes nationales auprès des ménages et le questionnaire sur les indicateurs essentiels de bien-être. La BM peut également disposer de certaines informations pour un certain nombre de pays.

A-I.2 LISTE DE CONTROLE SUR LA PARTICIPATION DES ANE/ AL DANS LE PROCESSUS DE RMP (MAX 3 PAGES)

1. Contexte général du pays

- a. *Type de pays (voir note de bas de page)⁵²*
- b. *Recensement des ANE/AL?*
 - i. Étude prévue ou en cours: calendrier?
 - ii. Étude disponible: principales conclusions (atouts et efficacité des organisations ANE) et recommandations?
- c. *Montant réservé au renforcement des capacités des ANE/AL (PIN)*
 - i. Situation à la fin du 9^e FED (montant/ part de l'enveloppe A du PIN)?
 - ii. Situation au début du 10^e FED(montant/ part de l'enveloppe A du PIN)?
 - iii. Propositions de modification de la RMP? Si oui, expliquer.
- d. *Participation des ANE/ AL dans la mise en œuvre? Si oui,*
 - i. 9^e FED /10^e FED: quels secteurs?
 - ii. Lignes budgétaires CE: quelles lignes budgétaires?
- e. *Participation des ANE/ AL au dialogue politique? Si oui,*
 - i. Fréquence du dialogue
 - ii. Thèmes / secteurs discutés
 - iii. Nature (syndicats, intérêts économiques et sociaux, secteur privé, universités, ONG, locales et/ou internationales, etc.), nombre, représentativité des organisations consultées
 - iv. Suite au rapport élaboré par la DG DEV sur la consultation des ANE et AL dans le processus de programmation du 10^e FED⁵³, une feuille de route a-t-elle été élaborée et partagée avec les parties prenantes? Si oui, résultats? Est-elle disponible sur le site web de la délégation CE?
- f. *Point focal de la société civile dans la délégation*
 - i. Coordonnées: disponibles sur le site web de la délégation (fournir lien)?

2. Processus de consultation de la RMP du 10^e FED

- a. *À l'initiative de la consultation?*

⁵² **Pays de type 1:** pays caractérisé par une culture de participation des ANE au processus de développement et une société civile organisée, avec des fédérations et des réseaux au niveau national; les acteurs non étatiques et les autorités locales participent à la formulation et la mise en œuvre de plans de développement nationaux, au DSRP, aux politiques gouvernementales (par exemple, au niveau sectoriel) et aux programmes de coopération;

Pays de type 2: pays caractérisé par une tradition assez limitée de dialogue et de participation avec une société civile assez mal organisée; présence de certains acteurs non étatiques et les autorités locales sont au début du processus de décentralisation; la participation a tendance à être limitée à des secteurs cibles (par les programmes de reconstruction) et/ou la mise en œuvre de certains programmes de coopération gouvernementale, mais la participation aux processus gouvernementaux est limitée;

Pays de type 3: pays où la marge politique de participation est limitée, avec une société civile très peu organisée et peu de place pour les autorités locales; présence de types très limités d'ANE – principalement des organisations contrôlées et subventionnées par le gouvernement; absence de processus de décentralisation avec une certaine participation d'acteurs subventionnés par le gouvernement.

⁵³ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/Consultation-non-state-Actor-and-local-Authorities-Public%20report_en.pdf

- i. Gouvernement (ON ou autre), parlement, délégation CE, ANE/AL, autres (préciser)?
- b. *Réunion(s) organisée(s)? Si oui, préciser*
 - i. Les thèmes (processus généraux de la RMP/ sectoriels, etc.)
 - ii. Participation (AL; nombre et type d'ANE, y compris les syndicats, les groupes d'intérêt économique et social, le secteur privé, le monde universitaire, les ONG locales et/ou internationales, etc.)
 - iii. Type de réunions organisées (nationales, régionales, locales, sectorielles, thématiques; basées sur le web)
- c. *Contribution des ANE/AL*
 - i. Type, qualité et actualité de la contribution des parties prenantes
 - ii. Retour d'informations fourni aux parties prenantes?
 - iii. DSP modifié suite à la consultation?

3. Évaluation de la participation des ANE/ AL/ parlement au processus de RMP

- a. *Connaissance générale des dispositions de l'accord de Cotonou sur les ANE et les autorités locales, y compris l'évaluation des progrès réalisés entre le 9^e FED et le 10^e FED?*
- b. *Participation des parties prenantes locales?*
 - i. Attitude du gouvernement?
 - ii. Attitude des ANE + capacité?
 - iii. Attitude des autorités locales + capacité?
 - iv. Degré de participation d'autres entités gouvernementales tels que les parlements?

4. Conclusions: valeur/impact global de la participation des ANE/AL au processus de RMP et étapes suivantes (ces conclusions peuvent être intégrées telles quelles dans le RAC, point II.3.6)

A-I.3-A : Matrice des donateurs - modèle pour les versements prévus des donateurs pour le/la (pays) en (année)

- une matrice de donateurs par année (versements prévus en 2009; versements escomptés en 2010 et éventuellement même en 2011)
- les versements prévus ou escomptés sont des chiffres fournis à titre indicatif et leur saisie dans ce tableau ne constitue pas un droit au paiement
- ce modèle est proposé à titre d'exemple, s'il n'existe pas déjà de modèle développé au niveau local par des donateurs/ le pays partenaire

en euro x 1 million

donateur	secteur 1	secteur 2	secteur 3	etc								ABG	multi-sectorielle	aide alim.	aide huma
CE															
État membre 1															
État membre 2															
etc															
etc															
total UE															
autre bilatéral 1															
autre bilatéral 2															
etc															
FMI															
systèmes ONU															
BM															
autres															
total autres															
total ensemble des donateurs															

Note: les secteurs peuvent varier au niveau local en fonction des secteurs définis dans la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays ou stratégie similaire. l'exemple peut être adapté aux circonstances locales ou une matrice conçue de façon similaire au niveau local peut être utilisée

A-I.3-B: Matrice des donateurs - modèle pour les perspectives en matière de présence des donateurs dans les secteurs pour le /la (pays) en (année)

- une matrice de donateurs par année (versements prévus en 2009; versements escomptés en 2010 et éventuellement même en 2011)
- les versements prévus ou escomptés sont des chiffres fournis à titre indicatif et leur saisie dans ce tableau ne constitue pas un droit au paiement

donateur	secteur 1	secteur 2	secteur 3	etc								ABG	multi- sectorielle	aide alim.	aide human.
CE															
État membre 1															
État membre 2															
etc															
etc															
total UE															
autre bilatéral 1															
autre bilatéral 2															
etc															
FMI															
systèmes ONU															
BM															
autres															
total autres															
total ensemble des donateurs															

Note: les définitions des secteurs peuvent varier au niveau local en fonction des secteurs définis dans la stratégie de lutte contre la pauvreté du pays ou stratégie similaire. l'exemple peut être adapté aux circonstances locales ou une matrice conçue de façon similaire au niveau local peut être utilisée

la matrice est utilisée pour présenter les rôles des donateurs par secteur et par donateur comme suit:

- donateur principal**
- donateur actif**
- donateur passif (silencieux)**
- stratégie de sortie pour ce donateur dans ce secteur**

pour des précisions sur les rôles des donateurs, consulter le Code de conduite de l'UE (conclusions du Conseil, mai 2007, 9558/07)
Des notes de bas de page peuvent être utilisées pour préciser tout partenariat de cofinancement/ coopération déléguée entre donateurs

A-II FICHES D'ÉVALUATION (TYPES) DE LA RMP

A-II.1 FICHE D'ÉVALUATION (TYPE) DE LA RMP SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Méthodologie spécifique

Le processus de programmation a accordé un rôle prépondérant à la gouvernance dans le processus de programmation du 10^e FED. L'allocation de l'aide initiale a été revue à la hausse en se basant sur la qualité du plan d'action de gouvernance (PAG) établi par les pays partenaires et annexé au DSP⁵⁴. La Commission souhaite accorder à la gouvernance la même importance dans le cadre de la RMP du 10^e FED en considérant la gouvernance comme une dimension clé de son évaluation⁵⁵.

Le point de départ de l'évaluation des avancées réalisées en matière de gouvernance dans le contexte de la RMP est le degré et l'actualité de la mise en œuvre du PAG et son impact sur la situation en matière de gouvernance. Le PAG peut être considéré comme un engagement contractuel de la part du pays partenaire à surveiller. Toutefois, étant donné que le PAG initial était de qualité variable et que la situation en matière de gouvernance peut avoir évolué, il convient de nuancer le degré de mise en œuvre en fonction de l'évaluation qualitative menée en vue de déterminer la tranche incitative en faveur de la gouvernance au cours du processus de programmation du 10^e FED et d'indiquer s'il est encore pertinent compte tenu de l'évolution de la situation en matière de gouvernance. Le pays partenaire peut également souhaiter mettre à jour et renforcer ses engagements relatifs à la gouvernance.

Question clé:

Dans quelle mesure le plan d'action de gouvernance (PAG) a-t-il été mis en œuvre et la situation de gouvernance s'est-elle améliorée depuis l'adoption du DSP?

Questions sous-jacentes:

1. Dans quelle mesure le plan d'action de gouvernance (PAG) a-t-il été mis en œuvre compte tenu de sa qualité initiale?

Évaluation:

Le degré de mise en œuvre du PAG doit être examiné en tenant compte:

⁵⁴ L'évaluation de la qualité des PAG était basée sur trois critères: (i) pertinence: les réformes proposées répondent-elles aux principales faiblesses identifiées dans le cadre du profil de gouvernance; (ii) ambition: les différentes dimensions des problèmes identifiées sont-elles traitées, reflétant ainsi la volonté politique de traiter les causes profondes du problème; (iii) crédibilité: existe-t-il des indicateurs intermédiaires et finaux, objectivement mesurables et orientés sur les résultats et existe-t-il un calendrier précis de mise en œuvre des réformes qui permette de suivre les progrès réalisés. Les tendances récentes en matière de gouvernance et, en Afrique, la participation à un exercice MAEP, ont également été prises en compte pour évaluer la crédibilité et la qualité globale des PAG.

⁵⁵ Conclusions du Conseil du 18.5.2009 concernant *le soutien à la gouvernance démocratique - Vers un cadre renforcé de l'UE*.

- de la pertinence de ses différents éléments déjà mis en œuvre, tels qu'évalués à la lumière des principales faiblesses identifiées dans le profil de gouvernance lors de la rédaction du DSP;
- de la qualité globale du PAG telle qu'évaluée lors de la rédaction du DSP⁵⁶.

Notation:

Le PAG a été considéré de grande qualité pour tous les critères et sa mise en œuvre respecte le calendrier ou est en avance.	a
Le PAG a été considéré de grande qualité pour tous les critères et sa mise en œuvre respecte plus ou moins le calendrier, au moins sur ses points les plus importants; ou le PAG a été considéré de grande qualité pour au moins un critère et sa mise en œuvre respecte le calendrier ou est en avance.	b
Le PAG a été considéré de grande qualité pour tous les critères mais sa mise en œuvre est très en retard sur les points les plus importants; le PAG a été considéré de grande qualité pour au moins un critère et sa mise en œuvre respecte plus ou moins le calendrier, au moins sur ses points les plus importants; ou la qualité du PAG est médiocre pour tous les critères et sa mise en œuvre respecte le calendrier.	c
Le PAG a été considéré de grande qualité pour tous les critères mais sa mise en œuvre est médiocre ou inexistante; le PAG a été considéré de grande qualité pour un critère au moins mais sa mise en œuvre est très en retard sur les points les plus importants; la qualité du PAG n'était que médiocre pour tous les critères et sa mise en œuvre est en retard, au moins sur ses points les plus importants; ou il n'existe pas de PAG.	d

2. Par rapport au profil de gouvernance (mis à jour au besoin), dans quelle mesure la situation en matière de gouvernance s'est-elle améliorée?

L'évaluation:

L'actualisation du profil de gouvernance sera décidée par la délégation en consultation avec les États membres représentés au niveau local. L'accent de l'éventuelle mise à jour sera placé sur les tendances au cours de ces dernières années. Alors que le modèle de profil de gouvernance n'a pas changé, il peut être nécessaire de tenir davantage compte des *«facteurs politiques et économiques plus larges, y compris les relations entre État et société, qui sous-tendent certaines faiblesses en matière de gouvernance»* et des *«pays en situation de fragilité où dans lesquels le lien entre la sécurité et le développement est de la plus haute importance»* à travers les différents domaines de gouvernance identifiés dans le profil de gouvernance⁵⁷.

Lors de l'actualisation du profil de gouvernance et de l'évaluation des tendances, toutes les données disponibles, les indicateurs pertinents et les ressources externes (KKM, Bertelsmann,

⁵⁶ Lors de l'allocation de la tranche incitative en faveur de la gouvernance du DSP initial, la qualité du PAG a été définie en fonction de quatre catégories: (i) PAG de qualité exceptionnelle concernant tous les critères (tel que défini dans la note de bas de page 53); (ii) PAG de qualité élevée ou exceptionnelle concernant tous les critères; (iii) PAG de qualité élevée ou exceptionnelle concernant au moins un critère; (iv) PAG de qualité médiocre mais qui confirme la volonté du pays partenaire d'entamer un dialogue avec la CE sur les questions relatives à la gouvernance.

⁵⁷ Conclusions du Conseil, 18.5.2009.

index Ibrahim, rapports de l'ONU, etc.) peuvent être utilisés en tant que contributions à l'analyse, en complément ou en repère pour l'évaluation par l'UE. Les considérations particulières pertinentes, notamment les situations de crise, post-crise ou de fragilité devraient être expliquées et analysées dans les profils actualisés car ils serviront à évaluer les tendances (positives ou négatives) et à pondérer l'appréciation globale de l'évolution de la situation en matière de gouvernance.

Notation:

La situation en matière de gouvernance s'est considérablement améliorée; des progrès significatifs ont été réalisés dans les domaines présentant les principales faiblesses et les nouvelles faiblesses ont été traitées de façon adéquate	a
La situation en matière de gouvernance s'est légèrement améliorée seulement, avec des améliorations dans certains domaines mais des détériorations dans d'autres; les principales faiblesses ont été partiellement traitées seulement mais sans détérioration	b
La situation en matière de gouvernance s'est légèrement détériorée en moyenne, et les principales faiblesses n'ont pas beaucoup évolué	c
La situation en matière de gouvernance s'est considérablement détériorée en moyenne y compris dans les domaines où les principales faiblesses ont été identifiées et/ou de nouvelles faiblesses importantes sont apparues	d

Critère de référence:

L'indice KKM composite de gouvernance élaboré par les chercheurs de la Banque mondiale et couvrant six des neuf domaines de gouvernance a servi de référence lors de l'évaluation de la qualité des profils de gouvernance initiaux⁵⁸. L'évolution de l'indice KKM entre 2005 et 2008 peut désormais servir de référence utile pour l'évolution de la situation en matière de gouvernance, notamment dans les domaines dans lesquels des faiblesses spécifiques ont été identifiées.

Cf. http://info.worldbank.org/governance/wgi/sc_chart.asp

3. Consolidation:

Les deux dimensions de la gouvernance sont considérées comme d'importance identique. L'approche privilégie la constance:

Uniquement des a aux questions sous-jacentes	A
Uniquement des a et des b aux questions sous-jacentes	B
Pas de d aux questions sous-jacentes	C
Au moins un d aux questions sous-jacentes	D

⁵⁸ L'indice KKM (Kaufmann, Kraay et Mastruzzi) couvre les domaines de gouvernance suivants: (i) gouvernance politique/ démocratique; (ii) gouvernance politique et État de droit; (iii) contrôle de la corruption; (iv) efficacité du gouvernement (y compris gestion des finances publiques); (v) gouvernance économique (y compris le climat d'investissement et la gestion des ressources naturelles); et (vi) sécurité interne et externe. Le profil de gouvernance de l'UE a ajouté trois autres domaines de gouvernance: (vii) la gouvernance sociale; (viii) la gouvernance internationale et régionale et (ix) la qualité du partenariat. Ces trois dernières dimensions de la gouvernance peuvent (en partie) expliquer l'écart entre l'évaluation de l'UE de l'évolution de la situation en matière de gouvernance et l'évolution relevée par l'indice KKM mais d'autres facteurs peuvent également intervenir. Les données pour 2008 seront disponibles d'ici la fin du mois de juin 2009.

À la lumière de l'évolution de la situation politique et/ou de gouvernance depuis l'élaboration du DSP, le pays partenaire peut avoir pris de nouveaux engagements en matière de gouvernance⁵⁹, ou manifester la volonté au cours du dialogue de la RMP d'actualiser et renforcer la partie du PAG non encore mise en œuvre. Ces nouveaux engagements peuvent être pris en compte en tant que considération particulière générale concernant la situation en matière de gouvernance (cf. point III.1). Lorsque les engagements supplémentaires sont traduits dans un PAG mis à jour, ce nouveau PAG sera annexé aux conclusions de la RMP et après leur adoption, constituent les nouveaux engagements contractuels du DSP qui viennent étayer le dialogue politique avec ce pays.

⁵⁹ Y compris dans le cadre des initiatives internationales telles que le MAEP et l'architecture panafricaine sur la gouvernance et les droits de l'homme, les initiatives en faveur de l'intégration régionale ou les accords de coopération fonctionnelle dans le domaine de la gouvernance (tels que les initiatives de gouvernance PALOP/Timor-Oriental).

A-II.2 FICHE D'ÉVALUATION (TYPE) DE LA RMP SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE

Méthodologie spécifique pour toutes les questions:

Un cadre économique stable et des politiques propices à la croissance durable sont des conditions préalables à un bon développement et à une aide au développement efficace. L'évaluation de la situation économique est basée sur les indicateurs harmonisés figurant à l'annexe «Pays en bref» (RAC annexe A-I.1).

L'évaluation tient compte de l'évolution dans le temps des principaux indicateurs au cours de la période allant jusqu'à la crise économique et financière actuelle (en examinant donc les tendances pour la période 2004-2008). Si elles sont disponibles, les estimations des indicateurs pour 2009 peuvent être présentées afin d'illustrer la poursuite de la tendance pour les éléments qui ne sont pas liés à la crise ou les effets de la crise pour certains ou tous les éléments.

Les points détaillés de l'analyse menée au point II.2.2 peuvent aider à l'évaluation. L'évaluation peut être basée sur les informations et analyses déjà disponibles, notamment à partir des consultations du FMI et/ou des rapports de l'article IV, des rapports de l'EIU et les sources citées à l'annexe A-I.1.

Question clé:

Des politiques économiques solides ont-elles été mises en place pour soutenir la croissance économique?

Questions sous-jacentes:

- 1. Des politiques macro-économiques efficaces ont-elles été mises en place pour garantir la stabilité et faire face à l'impact de la crise économique et existe-t-il un dialogue politique efficace sur les politiques macro-économiques?*

L'évaluation:

La solidité des politiques macro-économiques repose sur trois piliers: (i) des politiques budgétaires durables (en tenant compte des flux d'aide prévisibles, en garantissant des systèmes fiscaux nationaux efficaces et en faisant une distinction entre les dépenses courantes et en capitaux); (ii) une politique monétaire garantissant un degré minimum de stabilité des prix; et (iii) des comptes extérieurs équilibrés (la balance des biens et services et la balance des capitaux, y compris l'investissement étranger direct, les envois de fonds et APD, sont tels que les réserves de change garantissent l'importation d'au moins 3 à 6 mois d'importations) avec des charges relatives à la dette extérieure soutenable. Plus la situation macro-économique de départ du pays est solide, plus sa résistance à l'impact de la crise actuelle est grande. L'efficacité du dialogue politique passe par (i) un dialogue ouvert à tous sur des politiques macro-économiques responsables, avec la possibilité de mener un débat public avec les parties prenantes concernées (cf. évaluation de l'initiative relative aux dépenses publiques et à la responsabilité financière (PEFA), partie C.i), (ii) un budget vraisemblable et rendu public (cf. évaluation PEFA, partie A), (iii) un contrôle parlementaire.

Notation:

Politiques macro-économiques très solides en place ou progrès très importants dans les trois domaines de politique macro-économique (budgétaire, monétaire et balance des paiements), donnant une position de départ solide pour faire face à l'impact possible de la crise; et dialogue politique macro-économique efficace instauré avec un débat public structuré, des budgets vraisemblables et publiés en temps opportun et un contrôle parlementaire	a
Bonne progression dans au moins deux des trois domaines de la politique macro-économique, qui était globalement considérée comme durable avant le début de la crise actuelle et dialogue politique sectoriel instauré malgré quelques faiblesses	b
Peu de progrès de la situation macro-économique, avec des déséquilibres non durables dans au moins un des trois domaines de politique macro-économique même avant le début de la crise actuelle et dialogue politique limité avec des faiblesses importantes qui entravent la tenue d'un débat public en temps opportun	c
Pas de progrès significatifs de la situation macro-économique avec des politiques macro-économiques qui n'étaient pas durables dans la plupart des domaines, même avant la crise actuelle, et absence de dialogue politique	d

Critère de référence: pour les pays à faible revenu (PFR) ayant accès à l'IDA, certaines des sous-notations IRAI (Index d'affectation des ressources aux pays éligibles aux crédits IDA) peuvent être utilisées (cf. point A-II.2.4). Pour d'autres pays, l'article IV du FMI ou des rapports similaires peuvent servir de référence.

2. *Le climat des affaires est-il devenu structurellement plus propice aux entreprises privées et à la croissance durable au cours de ces dernières années et indépendamment de la crise actuelle, comment cela s'est-il traduit dans la capacité à promouvoir les investissements intérieurs et à attirer les investissements étrangers directs?*

Évaluation:

L'objectif de parvenir à une croissance durable doit se baser sur des politiques permettant d'améliorer le cadre réglementaire, de réduire la bureaucratie imposée par le cadre législatif et administratif dans lequel les entreprises évoluent, de faciliter l'accès au crédit, de fournir des services de support et une formation à la création d'entreprise, et de promouvoir les investissements intérieurs et étrangers. La Banque mondiale a établi un indicateur composite «doing business» à partir duquel deux indicateurs clés ont été retenus (le nombre de jours et le coût moyen officiel nécessaires pour la création d'une entreprise) dans la rubrique «Pays en bref» (annexe A-I.1.B du RAC, lignes 12 et 13) afin d'appréhender la qualité de l'environnement des entreprises.

Notation:

Mesures visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'attrait de l'économie mises en œuvre et efficaces, conduisant à une hausse significative et constante de la formation brute de capital	a
Mesures visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'attrait de l'économie prévues et certaines réformes déjà lancées, avec formation brute de capital	b
Quelques mesures visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'attrait de l'économie mais insuffisantes, réformes trop limitées/ pas suffisamment dynamiques, formation brute de capital limitée	c
Mesures visant à améliorer le climat des affaires et à renforcer l'attrait de l'économie non lancées ni même prévues, sans formation brute de capital ou avec formation de capital très limitée	d

Critère de référence: pour les pays à faible revenu (PFR) ayant accès à l'IDA, l'une des sous-notations IRAI peut être utilisée (cf. point A-II.2.4). La sous-notation IRA correspondante fait appel aux rapports «doing business» de la BM mentionnés précédemment. Pour les pays non PFR, l'évolution au cours des dernières années des notations spécifiques «doing business» peut être utilisée comme critère de référence de remplacement.

3. Consolidation:

Les deux dimensions de l'évaluation de la situation économique sont considérées comme d'importance égale. L'approche privilégie la constance:

Uniquement des a aux questions sous-jacentes	A
Uniquement des a et des b aux questions sous-jacentes	B
Pas de d aux questions sous-jacentes	C
Au moins un d aux questions sous-jacentes	D

4. Critères de référence:

L'évaluation faite par la Délégation devrait dans la mesure du possible (PFR) être comparée par rapport à un critère de référence international: la Banque mondiale publie une notation annuelle des performances des pays-IDA en utilisant l'instrument d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA). Le CPIA sert de base à l'index d'affectation des ressources aux pays éligibles aux crédits IDA (IRAI)⁶⁰.

L'IRAI comprend quatre catégories:

- A. la gestion économique
- B. les politiques structurelles
- C. les politiques en faveur de l'insertion sociale/ équité
- D. la gestion et les institutions du secteur public

Les performances dans ces catégories sont notées de 1 à 6 (6 correspondant aux performances les plus élevées).

Pour les performances macro-économiques – macro-gestion, politique fiscale et politique concernant la dette (question sous-jacente 1, première partie), la référence est la catégorie A de l'IRAI.

Pour les performances macro-économiques – gestion des finances publiques (question sous-jacente 1, seconde partie), la référence est la catégorie D de l'IRAI .

Pour les performances micro-économiques – performances en matière de commerce et d'investissements (question sous-jacente 2), la référence est la catégorie B de l'IRAI

Lors de la comparaison entre l'évaluation et la notation IRAI, cette dernière doit être utilisée de façon dynamique.

La notation IRAI 4.0 - 6.0 est considérée comme équivalente à la note 'a' de la RMP

La notation IRAI 3.1 - 3.9 est considérée comme équivalente à la note 'b' de la RMP

La notation IRAI 2.5 - 3.0 est considérée comme équivalente à la note 'c' de la RMP

La notation IRAI 1.0 - 2.4 est considérée comme équivalente à la note 'd' de la RMP

⁶⁰ Informations détaillées à l'adresse

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20052347~menuPK:2607525~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html> sur les notes IRAI.

A-II.3 FICHE D'ÉVALUATION (TYPE) DE LA RMP SUR LA SITUATION SOCIALE ET EN MATIÈRE DE PAUVRETE

Méthodologie spécifique:

L'évolution des performances sociales constitue une dimension clé de l'évaluation des performances. Trois facettes de la gouvernance sociale sont évaluées: (i) la présence et la qualité des politiques en faveur des pauvres, tant les politiques de développement générales que sectorielles, plus spécifiquement dans le domaine de la santé et de l'éducation; (ii) si ces politiques se reflètent dans les dépenses publiques et si leur mise en œuvre est contrôlée; et (iii) en conséquence de ces politiques, quels ont été les progrès dans le temps liés au développement social.

La grande question qui doit être traitée est:

Existe-t-il des politiques sectorielles visant à réduire la pauvreté et à atteindre les OMD et sont-elles mises en œuvre?

Questions sous-jacentes:

1. Quelle est la qualité des politiques sociales sectorielles du pays partenaire: dispose-t-il d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté (SRP) ou d'un plan national de développement (PND) équivalent avec une définition claire des priorités, avec des politiques sectorielles de bonne qualité (notamment pour la santé et l'éducation) et avec un système de suivi impliquant toutes les parties prenantes concernées?

Évaluation:

La qualité du plan national de développement et des politiques sectorielles dépend de la participation des parties prenantes clés (par exemple, parlement, ANE) tout au long du processus d'élaboration et de prise de décisions, et de la définition claire des priorités ainsi que de la cohérence entre les stratégies de développement générale ou sectorielles.

La pertinence du système de suivi passe par l'établissement d'un ensemble d'indicateurs SMART (spécifiés, mesurables, acceptables, réalistes, situés dans le temps) axés sur les résultats au niveau général et sectoriel. Cela exige la présence d'un jeu de données de qualité obtenues à partir de sources de données nationales, notamment les indicateurs identifiés dans la SRP/PND et les indicateurs OMD clés mentionnés dans le RAC (annexe A-I.1.B «Pays en bref»).

Notation:

SRP/PND de grande qualité et politiques sociales sectorielles en place, basés sur une vaste participation des parties prenantes, avec une définition claire des priorités et des indicateurs SMART. Systèmes de suivi de grande qualité en place, impliquant les principales parties prenantes et avec des données clés largement diffusées et utilisées efficacement pour étayer l'élaboration et le suivi de la politique nationale pour le développement.	a
SRP/PND de qualité et politiques sociales sectorielles en place, basés sur la participation de certaines parties prenantes, mais pas toujours de définition claire des priorités. Systèmes de suivi de qualité en place, impliquant certaines parties prenantes clés et avec la plupart des données clés accessibles et généralement utiles et utilisées pour étayer l'élaboration et le suivi de la politique	b

nationale pour le développement.	
SRP/PND de qualité moyenne à faible et politiques sociales sectorielles en place, basés sur la participation de certaines parties prenantes, mais quasiment pas de définition claire des priorités. Systèmes de suivi de qualité en place, impliquant rarement les parties prenantes clés et avec seulement quelques données sur la pauvreté et OMD clés disponibles, mais rarement utiles ou utilisées pour étayer l'élaboration et le suivi de la politique nationale pour le développement.	c
Pas de SRP/PND ou de politiques sociales sectorielles clairs en place, pas de participation réelle des parties prenantes à l'élaboration de la politiques de développement et pas de définition des priorités. Systèmes de suivi de qualité très médiocre ou absents, sans participation des parties prenantes et pas de données sur la pauvreté ni OMD clés disponibles en temps opportun et pas d'utilisation des données pour étayer l'élaboration et le suivi de la politique nationale pour le développement.	d

2. Les dépenses publiques sont-elles conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté définie et viennent-elles la soutenir; sont-elles en accord avec les éventuels engagements internationaux sur les allocations sectorielles provenant des budgets du pays partenaire? Quelle est la qualité du dialogue politique dans le secteur social?

Évaluation:

Pour obtenir la note maximale, non seulement les dépenses publiques doivent être conformes aux engagements internationaux et soutenir la SRP au niveau global⁶¹ mais des interventions doivent également viser à aider des groupes spécifiques (par exemple, les pauvres, les groupes vulnérables; ceux qui ne bénéficient pas de certains services); les dépenses doivent être ventilées par programme, catégorie, région et une analyse de l'incidence des bénéficiaires doit être menée pour les principaux programmes.

Si le pays ne reçoit pas d'ABG ni de soutien direct pour les secteurs sociaux (et plus particulièrement les secteurs de la santé et de l'éducation), la qualité du dialogue politique sera évaluée à l'aide des principaux donateurs dans ces secteurs⁶².

Notation:

Dépenses publiques entièrement alignées sur la stratégie de réduction de la pauvreté et sur les éventuels engagements internationaux sur les allocations sectorielles. Dialogue politique ouvert et régulier dans les secteurs sociaux, notamment de la santé et de l'éducation.	a
Dépenses publiques globalement alignées sur la stratégie de réduction de la pauvreté et allant vers d'éventuels engagements internationaux sur les allocations sectorielles. ⁶³ Dialogue politique régulier en place dans les secteurs sociaux, notamment de la santé et de l'éducation.	b

⁶¹ En 2003, à Maputo, les membres de l'Union africaine se sont engagés à accroître les budgets en matière de santé de 15% de leur budget national et à affecter dans les cinq ans, au moins 10% des ressources budgétaires nationales à des politiques solides en faveur de l'agriculture et du développement rural. Dans l'«engagement d'Abuja», les pays africains se sont également engagés à augmenter les allocations budgétaires pour la santé de 15% du budget national. Pour l'éducation, le cadre d'orientation de l'initiative Fast Track recommande d'allouer 20% du budget national à l'éducation, dont 40 à 60% à l'enseignement primaire.

⁶² Pour les pays éligibles à l'AB, cf. annexe A-II.4, questions sous-jacentes 2 et 3.

Dépenses publiques partiellement alignées sur la stratégie de réduction de la pauvreté et peu ou pas de progrès réalisés vers d'éventuels engagements internationaux ⁶⁴ . Existence d'un certain dialogue politique sectoriel.	c
Pas d'alignement des dépenses publiques avec la stratégie de réduction de la pauvreté ou alignement très limité. Dialogue politique sectoriel inexistant ou très irrégulier.	d

Critère de référence:

L'indicateur IRAI 8 «équité dans l'utilisation des ressources publiques» en catégorie C peut être utilisé comme critère de référence (cf. A-II.2.4 pour de plus amples informations sur la façon d'utiliser les notes IRAI en tant que critère de référence) dans les PFR.

3. Quelles sont les avancées observées dans le temps dans la réalisation des OMD?

Évaluation:

Une liste d'indicateurs OMD clés dans le domaine de l'alimentation, la santé et l'éducation fait l'objet d'un suivi dans le RAC (annexe A-I.1). Le PNUD propose un résumé de la tendance globale avec son «indice de la pauvreté humaine» (IPH)⁶⁵. L'évolution du classement d'un pays par rapport à l'IPH permet également de comparer la performance relative entre les pays.

L'évaluation des tendances devrait se concentrer essentiellement sur la période débutant à la RMP du 9^e FED (2003/2004), tout en comparant également les progrès réalisés par rapport à la période de référence 1990-2003/2004. Les performances relatives sont évaluées en fonction de l'évolution du classement de l'IPH au cours de la période la plus récente.

Notation:

Progrès relevés pour tous les indicateurs OMD clés, avec une accélération au cours des dernières années et amélioration substantielle du classement IPH ⁶⁶	a
Progrès relevés pour la plupart des indicateurs OMD clés, sans accélération significative au cours des dernières années et au moins une certaine amélioration du classement IPH	b
Progrès uniquement relevés pour certains indicateurs OMD clés, sans détérioration substantielle du classement IPH	c
Régression pour la plupart des indicateurs OMD clés et détérioration substantielle du classement IPH	d

⁶³ Certaines interventions sont destinées à aider des groupes spécifiques (par exemple, les pauvres, les groupes vulnérables; ceux qui ne bénéficient pas de certains services) et les dépenses sont ventilées par programme, catégorie, région.

⁶⁴ Peu d'interventions destinées à aider des groupes vulnérables spécifiquement identifiées, les dépenses sont ventilées au moins par programme.

⁶⁵ L'IPH est un indice composite combinant la probabilité de survie après 40 ans, le taux d'analphabétisme des adultes, le pourcentage de la population sans accès à une source d'eau assainie et le pourcentage des enfants de moins de 5 ans en sous poids pour leur âge. (source web PNUD: <http://hdr.undp.org/en/statistics/indices/hpi>).

⁶⁶ «Substantiel» désigne une progression ou une perte de cinq places ou plus et un gain ou une perte d'au moins 2 points du score du pays en valeur absolue. S'il n'est pas possible de descendre de manière "substantielle" dans le classement, il convient d'étudier la différence de score IPH par rapport aux pays précédant immédiatement le pays concerné.

4. Consolidation:

Pour la note globale de la dimension concernant la réduction de la pauvreté et la situation sociale, la même importance est accordée au résultat de chacune des questions sous-jacentes.

Uniquement des a et au maximum un b	A
Uniquement des a et des b et au maximum un c	B
Pas de d ou au maximum un d associé à au moins un a ou un b	C
Deux c et un d; ou plusieurs d	D

A-II.4 FICHE D'ÉVALUATION (TYPE) DE LA RMP SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION COMMUNAUTAIRE

Méthodologie spécifique

Cette évaluation étudiera trois aspects de la coopération communautaire: l'absorption financière, les secteurs focaux (projets/ programmes et ABS) et ABG. L'accent est placé sur l'ensemble du portefeuille, comprenant ainsi le 9^e et le 10^e FED depuis l'élaboration du DSP, essentiellement donc depuis 2006. Pour l'AB, l'étude porte sur 2008-2009.

Question clé concernant la coopération avec la CE:

Les projets, programmes CE contribuent-ils suffisamment aux résultats de ce secteur (voire même au-delà) en matière de développement?

1. Performances financières – capacité d'absorption financière

Méthodologie

L'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les fonds non-AB peuvent être absorbés dans un délai raisonnable dans le cadre de la mise en œuvre de projets et programmes, en examinant:

- les allocations hors AB du 10^e FED non encore contractées (signées et introduites dans le système CRIS/ABAC) au 30.9.2009 par rapport au montant moyen contracté annuellement au cours des trois dernières années⁶⁷ («ratio i», mesurant le délai moyen nécessaire pour contracter dans le cadre du 10^e FED, à partir d'une extrapolation linéaire des performances en matière de contrats au cours des trois dernières années), et
- le RAL hors AB⁶⁸ pour tous les FED au 30.9.2009 par rapport au montant moyen versé annuellement au cours des trois dernières années («ratio ii» mesurant le délai moyen nécessaire pour liquider les engagements pris dans le cadre du FED, à partir d'une extrapolation linéaire des performances en matière de paiement au cours des trois dernières années).

Avec le passage du système de comptabilité OLAS au système CRIS/ABAC, de nouveaux rapports standards seront élaborés. Toutefois, ils ne sont pas encore tous disponibles. En principe, le siège de la Commission fournira les données nécessaires pour le calcul des critères de performance financière mais des instructions complémentaires peuvent suivre, demandant aux délégations d'aider le siège si la qualité des données obtenues du système CRIS/ABAC au moment du début de l'examen analytique des évaluations de la RMP par le siège est considérée insuffisante ou si les seules données disponibles sont celles du système OLAS (fin 2008).

⁶⁷ L'idée d'établir une moyenne sur trois ans vise à limiter l'éventuelle distorsion due au fait qu'au début d'un FED, les engagements globaux augmentent rapidement alors que la hausse des engagements individuels (contrats) et des paiements suit avec un certain décalage.

⁶⁸ RAL («reste à liquider») correspondant aux montants des engagements globaux pour lesquels aucun contrat n'a été encore signé ou les montants pour lesquels des contrats sont signés mais pas encore payés, à savoir les engagements globaux impayés.

Question sous-jacente:

1. La capacité d'absorption du pays partenaire est-elle satisfaisante à la lumière des allocations d'aide actuelles?

Notation

Les deux ratios <3	a
Un des ratios <3 et l'autre compris entre [3 - 5]	b
Au moins un ratio entre [3 - 5] et moyenne des deux ratios ≤ 6	c
Les deux ratios >5 ou moyenne des deux ratios > 6	d

2. Projets et programmes/ABS dans les secteurs focaux

Méthodologie

La délégation préparera une appréciation initiale par secteur focal et programme ABS. Ensuite, la délégation consolidera ces évaluations (voir dernier paragraphe de ce point sur la page suivante pour la méthodologie de consolidation) et enverra la fiche d'évaluation globale au siège.

• *Projets et programmes:*

Pour chaque secteur focal, une évaluation des performances sera réalisée afin d'apprécier la contribution des projets et programmes au secteur et, si applicable, aux performances du pays, mesurées par rapport à des objectifs identifiés. Lors de la phase de formulation d'un projet/programme, un cadre logique est parfois utilisé pour présenter les objectifs, buts et calendrier. Le cadre logique peut ensuite avoir été amélioré ou, si toujours faible, être amélioré au cours de la RMP. Préciser l'évaluation en fonction de la qualité du cadre logique (des indicateurs utilisés, et du degré d'ambition affiché par les objectifs).

Pour en savoir plus sur les informations nécessaires ainsi que sur l'utilisation des indicateurs, consulter le point II 3.3 des orientations sur la RMP.

Lorsque les secteurs focaux du 10^e FED sont différents des secteurs focaux du 9^e FED ou de FED précédents, commencer par les projets/programmes/ABS encore en cours dans les secteurs focaux des FED précédents et évaluer les perspectives dans ces secteurs après la fin du soutien de la Commission (entre autres en termes de viabilité et de division du travail)⁶⁹.

• *Aide budgétaire sectorielle:*

Si l'ABS est utilisée, sa contribution aux résultats en matière de développement dans le secteur (et au-delà le cas échéant) sera évaluée pour la période 2008-2009. Pour l'ABS, cela signifierait que les conditions ont été remplies et que les engagements et versements des tranches fixe et variable respectent suffisamment le calendrier.

Évaluer si l'ABS est en bonne voie ou non (pour la définition des expressions en bonne voie/mauvaise voie, voir la notation ABS au point 3). Indiquer le résultat de la revue (conjointe) la plus récente, ses recommandations et les actions entreprises pour mettre en œuvre ces recommandations et les montants versés. Mentionner brièvement les principales

⁶⁹ Où les secteurs focaux du 10^e FED se démarquent de ce qui a été fait dans le passé, il se peut que les progrès accomplis jusque là dans le démarrage des nouveaux secteurs focaux du 10^e FED soient insuffisants pour permettre d'évaluer correctement les performances. Dans ce cas, il est important d'analyser la phase de démarrage du nouveau secteur focal dans le RAC. Il y a lieu d'évaluer aussi dans quelle mesure le cadre logique initial a été rendu opérationnel, en recherchant notamment l'existence de données de base et d'objectifs intermédiaires et de fin de projet ainsi que des résultats et des indicateurs de résultats.

raisons spécifiques des retards de paiement et/ou des paiements inférieurs aux versements prévus. Évaluer l'efficacité du lien avec le dialogue politique dans les secteurs (et au-delà).

Question sous-jacente:

2 *Dans le ou les domaines focaux, les performances des projets/ programmes/ ABS sont-elles en bonne voie, à savoir est-il prévu d'atteindre les résultats en matière de développement (réalisations, résultats et impact) formulés au départ (ou ultérieurement)? Existe-t-il ou y a-t-il eu des contraintes importantes ou des conditions (non) satisfaites? Des mesures adéquates (les mentionner) sont-elles ou ont-elles été prises pour les projets/ programmes/ ABS en retard (ou risquant de l'être)?*

Notation:

Projets/programmes/ABS en bonne voie, à savoir que tous les indicateurs de projet/ ABS ont été globalement atteints en respectant le calendrier et pas de contraintes majeures prévues	a
Projets/programmes/ABS plutôt en bonne voie, à savoir que la majorité des indicateurs de projet/ ABS ont été globalement atteints sans trop de retards par rapport au calendrier de mise en œuvre initial, dans la plupart des cas des mesures adéquates ont été prises pour les écarts (ou les risques d'écarts)	b
Projets/programmes/ABS plutôt en mauvaise voie, à savoir qu'une minorité d'indicateurs de projet/ ABS ont été globalement atteints, bon nombre d'entre eux en retard et dans une minorité de cas seulement, des mesures adéquates ont été prises pour les écarts (ou les risques d'écarts)	c
Projets/programmes/ABS en mauvaise voie, quasiment aucun indicateur de projet/ ABS n'a été globalement atteint, la mise en œuvre est très en retard, dans quasiment aucun des cas des mesures adéquates n'ont été prises pour les écarts (ou les risques d'écarts)	d

La consolidation des notes initiales par secteur et programme ABS se fera en suivant la même méthodologie que pour la consolidation globale pour la dimension d'évaluation de la RMP:

Uniquement des a et au maximum un tiers de b	a
Uniquement des a et des b et au maximum un tiers de c	b
Maximum un tiers de d	c
Plus qu'un tiers de d	d

3. Pour les pays bénéficiant de l'aide budgétaire générale

L'évaluation portera sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs, à l'impact et aux engagements politiques identifiés, l'identification des principaux obstacles et l'évaluation des actions correctives au besoin.

Méthodologie

Il convient d'apprécier la part des versements et les éventuels retards de paiements au cours des deux dernières années. Une mention claire sera faite de la contribution aux résultats en termes de développement (tels qu'évalués dans le cadre de la situation macro-économique, et de la pauvreté et sociale), les principales conclusions des dernières revues conjointes ABG et leurs principales recommandations et les actions entreprises pour mettre en œuvre ces recommandations. L'efficacité du dialogue politique macro-économique et du dialogue politique lié aux secteurs sociaux examinés dans le cadre de l'ABG sera aussi évaluée explicitement.

Question sous-jacente:

3. ***L'ABG contribue-t-elle efficacement aux performances du pays – telles qu'évaluées dans le cadre des dimensions relatives à la gouvernance, la situation macro-économique, la réduction de la pauvreté et les secteurs sociaux – en matière de développement?*** (Cela signifierait que les conditions ont été remplies et que les engagements et versements des tranches fixe et variable respectent suffisamment le calendrier).

Les performances sont évaluées en analysant les paiements escomptés et réels en 2008 et 2009⁷⁰. Les paiements de la tranche variable couvrent les paiements cumulés sur les deux années (reconnaissant que beaucoup de pays peuvent ne pas avoir de tranche variable en 2008). Aux fins de cet exercice, les paiements relatifs à la composante Contrat OMD et à la tranche annuelle de performances (TAP) en 2009 sont assimilés respectivement aux tranches fixe et variable de l'ABG.

Notation:

Très bon fonctionnement de l'ABG: tranches fixes payées pour 2008 et 2009 et dans les délais*; au moins de 75% des montants prévus pour la/les tranche(s) variable(s) payés	a
ABG dans les délais: tranches fixes payées pour 2008 et 2009 et plus ou moins dans les délais**; et/ou moins de 75% des montants prévus pour la/les tranche(s) variable(s) payés	b
ABG partiellement dans les délais: l'une seulement des tranches fixes pour 2008 et 2009 a été payée et plus ou moins dans les délais;	c
ABG entièrement hors délais: aucune ABG n'a été versée	d

* dans les délais = au cours du trimestre prévu

** plus ou moins dans les délais = au cours de l'année budgétaire prévue

4. Consolidation

À partir de la moyenne des notations de la capacité d'absorption, des projets/ programmes/ ABS dans le ou les secteurs focaux/ABG, établir la note globale. Les deux (ou trois en cas d'ABG) parties de l'évaluation de la mise en œuvre sont considérées comme ayant une importance égale.

Uniquement des a (et au maximum un b si l'évaluation comporte trois parties)	A
Uniquement des a et des b (et au maximum un c si l'évaluation comporte trois parties)	B
Pas de d	C
Au moins un d	D

⁷⁰ S'il n'y a pas encore eu de paiement pour 2009, il convient de se baser sur une évaluation raisonnable des chances de paiement (proportion) avant la fin de l'année.